

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC96111225-DE

SLO

# LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE

Mon association, mon organisme, ma collectivité, mon entreprise ou moi-même nous opposons à toute forme de discrimination : raciale, ethnique, physique, philosophique ou religieuse.

## Nous considérons :

Que les cultures, les sports, les arts, au-delà des émotions et des plaisirs qu'ils procurent, rapprochent les cœurs comme les esprits et contribuent au développement de la paix dans le monde.

Que les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité véhiculées au sein de notre association, de notre entreprise, ou de notre collectivité, sont sources d'enrichissement et permettent une meilleure connaissance et compréhension de la diversité culturelle de notre pays et ainsi de bien vivre ensemble.

## Nous déclarons :

Que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fausse, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

Que le racisme porte atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes et tire prétexte de toute différence pour engendrer la discrimination et l'exclusion.

Que la discrimination entre les êtres humains pour quelque motif que ce soit est une offense et doit être condamnée comme une violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Que la richesse d'une société repose sur sa diversité et sur la participation de toutes et tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.



## Pour ces raisons, je m'engage à :

Promouvoir l'éducation pour la diversité, contre le racisme et au-delà contre toutes les formes de discriminations qui attentent à la dignité des personnes.

Promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble.

Prendre à mon niveau toutes mesures permettant de promouvoir la diversité et la solidarité dans les principes d'organisation et de délibération de mon association, de mon entreprise ou de ma collectivité et particulièrement dans toutes les fonctions Ressources Humaines, notamment au moment du recrutement et des évolutions de carrière.

Participer à toutes actions, notamment à soutenir les « Semaines d'éducation pour la diversité » coordonnées par la LIGUE de l'enseignement, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, l'origine ethnique, l'appartenance politique, la langue, le niveau socio-économique, le degré d'instruction, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou une quelconque différence.

Utiliser le symbole, « la diversité est une force » dans ma communication.

Ainsi, face à l'ignorance, promouvoir la connaissance, face au fanatisme promouvoir la tolérance, face à l'isolement, promouvoir la solidarité et la générosité.

J'accepte que mon nom ou celui de mon association, de ma collectivité, ou de mon entreprise figure sur la liste du comité de soutien. Auteur : Dadou KEHL.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signataire \_\_\_\_\_



**Ludovic IDZIAK**  
Président de la Ligue de l'enseignement  
du Pas-de-Calais





Communauté de communes

*Le vert, le vrai, la vie*

# Plan de Formation Prévisionnel

Communauté de Communes –  
Pays d'Opale

# PLAN DE FORMATION PREVISIONNEL

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE**

Soumis pour avis au CST le : 27/11/2025

Pour la période : 2026-2027



## Table des matières

|                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LES ENJEUX ET L'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION DE LA CCPO .....                                    | 4  |
| LES AXES DE FORMATION POUR 2026/2027.....                                                            | 5  |
| I) LES SOUHAITS DE FORMATION RECENSES VIA LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS/CNFPT :<br>PAR SERVICE ..... | 5  |
| II) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES/PAR AXE.....                                                       | 16 |
| A) Le domaine « fondamentaux métiers ».....                                                          | 16 |
| B) Le domaine « Accueillir du public » .....                                                         | 17 |
| C) Le domaine « management des équipes » .....                                                       | 18 |
| D) Le domaine « enfance éducation jeunesse ».....                                                    | 20 |
| E) Le domaine « développement personnel » .....                                                      | 21 |
| F) Le domaine « culturel » .....                                                                     | 22 |
| G) Le domaine « Sécurisation des pratiques et prévention des risques » .....                         | 22 |
| III) LES FORMATIONS OBLIGATOIRES .....                                                               | 22 |
| A) Les formations statutaires obligatoires .....                                                     | 22 |
| B) Les formations réglementaires en matière d'Hygiène et de Sécurité au travail .....                | 23 |
| FORMATIONS AU TITRE DU DIF – CPF.....                                                                | 26 |
| CONCLUSION .....                                                                                     | 26 |

# **LES ENJEUX ET L'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION DE LA CCPO**

L'élaboration du plan de formation constitue une obligation légale pour toute collectivité territoriale renforcée par la LOI n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et à la formation professionnelle des agents territoriaux et les décrets d'application (cf. règlement de formation).

La formation professionnelle est un des outils relatifs à la gestion des ressources humaines. L'objectif est de permettre à tous les agents de la collectivité d'assurer leurs fonctions dans les meilleures conditions et de contribuer à maintenir la continuité et la qualité du service public.

Le plan de formation permet en outre de mettre en adéquation les besoins de la collectivité et les compétences des agents afin de s'adapter aux exigences relatives au principe de mutabilité des collectivités territoriales, les évolutions réglementaires, les transferts de compétences et la volonté d'en investir des nouvelles. En parallèle le plan de formation doit répondre également à la volonté des agents de développer leurs compétences, d'en acquérir des nouvelles et de progresser dans leurs fonctions au sein de leur administration, ou d'envisager une nouvelle carrière au sein d'une autre administration publique conformément à la LOI n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Ainsi, cet outil permet à la CCPO et à l'agent d'atteindre l'efficacité recherchée dans les différentes actions de formation et de permettre leur mise en application. Pour cela le plan de formation a vocation à prioriser les axes de formations indispensables à la bonne exécution des missions de service public et le développement des compétences, et d'afficher la volonté de la collectivité d'accompagner ses effectifs dans un processus de perfectionnement et de professionnalisation par le biais des formations et parcours de formation proposés par le CNFPT en priorité et la programmation d'achat de formations complémentaires et spécifiques auxquelles le CNFPT ne peut répondre.

Il s'élabore au regard des missions actuelles des services et des agents, en corrélation directe avec leurs fiches de postes.

Il est par conséquent le résultat de plusieurs recensements :

- Orientations stratégiques définies par la collectivité (management, entretien professionnel, professionnalisation et montée en compétences des agents...)
- Analyse des tableaux de bords des formations réglementaires (CACES, permis, habilitations...)
- Analyse des fiches individuelles, remplies lors des entretiens annuels d'évaluation.
- Analyse des projets de services et/ou de direction

A cet effet des réunions de travail avec les encadrants ont fait émerger des besoins de professionnalisation de certains services mais également des besoins transversaux à plusieurs services.

Pour finir, ce plan de formation doit permettre à la collectivité d'afficher une réelle politique d'accompagnement des agents pour leur apporter conseil dans leurs choix et leurs orientations professionnelles.



## LES AXES DE FORMATION POUR 2026/2027

La CCPO a opté pour un plan de formation biennal afin de pouvoir renouveler au mieux les demandes de formation selon les projets de service et d'y répondre plus rapidement. Ainsi, ce plan de formation aura pour objectif d'assurer les objectifs prioritaires dans la professionnalisation des agents toutes filières confondues, mais également d'assurer l'approfondissement de compétences afin d'optimiser la productivité et l'efficacité des équipes.

### I) LES SOUHAITS DE FORMATION RECENSES VIA LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS/CNFPT : PAR SERVICE

| Grade                                  | Service | Souhait de formation                                                 | Remarque/Correspondance                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rédacteur Principal de deuxième classe | CIAS    | Formation complémentaire par le département - référent               | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | CIAS    | La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil   | Convoqué en nov/déc 25                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | CIAS    | Secret professionnel                                                 | Le secret professionnel et le partage de l'information - Encadrement juridique : Distance 27/01/26 ; Le secret professionnel, le secret partagé, la discrétion professionnelle : Distance 24-22/04/26 ; Le secret professionnel et le partage d'informations dans le travail social : Arras 20-21/04/26 |
| Adjoint administratif                  | CIAS    | Sensibilisation aux maladies neurodégénératives                      | Sensibilisation aux maladies neuro-dégénératives : Alzheimer et apparentées, Parkinson : Amiens 07-21/01/26 ou Lille 19-21/10/26 ; Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer : Distance 13-27/03/26 ou 20-27/05/26                                                                                       |
| Adjoint administratif                  | CIAS    | Formations visio CPAM                                                | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Adjoint administratif                  | CIAS    | Formation en interne pour l'accès à un usager à l'épicerie solidaire | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Assistant socio éducatif               | CIAS    | Formation complémentaire par le département - référent               | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Assistant socio éducatif               | CIAS    | La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil   | Convoquée en nov/déc 25                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Assistant socio éducatif               | CIAS    | Secret professionnel                                                 | Le secret professionnel et le partage de l'information - Encadrement juridique : Distance 27/01/26 ; Le secret professionnel, le secret partagé, la discrétion professionnelle : Distance 24-22/04/26 ; Le secret professionnel et le partage d'informations dans le travail social : Arras 20-21/04/26 |

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC111111225-DE

SLOW

| Assistant socio éducatif | CIAS | IA et travail social enjeux et impacts | Attestée en novembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------|------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assistant socio éducatif | CIAS | Conduite de projet                     | Le pilotage de projet : le cadrage (module 1) : Distance 08/01-12/02/26 ; Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation : Lille 19-21/01/26 ou Calais 29/06-01/07/26 ou Valenciennes 08-10/09/26 ; Le pilotage de projet : le cadrage : Distance 02/02-31/03/26 ou 09/02-03/04/26 ou 02/03-24/04/26 ou 01/04-22/05/26 ou 04/05-26/06/26 ou 17/08-09/10/26 ou 05/10-27/11/26 ; Le pilotage de projet : communication, évaluation, capitalisation : Lille 06-07/04/26 ou Amiens 08-09/10/26 ; La découverte de la démarche projet : Lille 26-27/05/26 ou Distance 31/08-02/02/26 ou 01/09-23/10/26 ; Le pilotage de projet : les outils de pilotage : Lille 02-04/09/26 |
| Attaché territorial      | CIAS | Management de projet                   | Le pilotage de projet : le cadrage (module 1) : Distance 08/01-12/02/26 ; Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation : Lille 19-21/01/26 ou Calais 29/06-01/07/26 ou Valenciennes 08-10/09/26 ; Le pilotage de projet : le cadrage : Distance 02/02-31/03/26 ou 09/02-03/04/26 ou 02/03-24/04/26 ou 01/04-22/05/26 ou 04/05-26/06/26 ou 17/08-09/10/26 ou 05/10-27/11/26 ; Le pilotage de projet : communication, évaluation, capitalisation : Lille 06-07/04/26 ou Amiens 08-09/10/26 ; La découverte de la démarche projet : Lille 26-27/05/26 ou Distance 31/08-02/02/26 ou 01/09-23/10/26 ; Le pilotage de projet : les outils de pilotage : Lille 02-04/09/26 |
| Attaché territorial      | CIAS | Outils d'animation de la CTG           | Visuels pertinents pour dynamiser ses présentations et améliorer sa communication : Rouen 22/10-04/11/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Attaché territorial      | CIAS | Créativité                             | Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover : niveau 1 : Lille 04-06/03/26 ou 01-03/07/26 ou Amiens 19-21/10/26 ; Les techniques de créativité pour dynamise un groupe et innover : niveau 2 : Lille 23-25/11/26 ; Les techniques de créativité pour animer différemment son équipe : Lille 02-03/04/26 ou Amiens 07-08/09/26 ou Dunkerque 05-06/11/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



|                                        |                              |                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint administratif                  | Communication                | Community manager                                  | Les enjeux stratégiques de la communication publique territoriale : distance 04/02/26 ; Le magazine de la collectivité : Lille 10-11/02/26 ; La rédaction efficace sur les réseaux sociaux : Distance 11/02/26 ou 25/02/26 ou Lille 06/03/26 ou 18/09/26 ; Stratégie et analyse des nouveaux usages du web pour les collectivités territoriales : Lille 13-24/02/26 ; L'intelligence artificielle au service de la communication publique : distance 25/02/26 ou 24/03/26 ou 20/04/26 ou 13/05/26 ou 30/09/26 ou Dunkerque 26-27/10/26 ; L'usage de LinkedIn dans la communication des collectivités territoriales : distance 04-05/03/26 ou 04-05/05/26 ou Lille 13-14/04/26 ou Dunkerque 05-06/11/26 ; L'usage d'Instagram pour optimiser sa communication : distance 06/03/26 ou 06/05/26 ; L'animation des communautés sur les réseaux sociaux : Lille 23-24/03/26 ; La communication interne, premier vecteur d'image de la collectivité : Lille 16-17/04/26 ; La communication numérique et les réseaux sociaux : distance 02-16/09/26 ou 23/09-07/10/26 ou 14-28/10/26 ou Dunkerque 22-23/29/26 ; L'usage de Facebook pour optimiser sa communication : distance 04/09-02/10/26 ; Le plan de communication : de l'élaboration à l'évaluation : Lille 27-30/10/26 |
| Adjoint administratif                  | Communication                | Module photo demander devis ULCO                   | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | Responsabilités des gestionnaires publics          | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | Synthèse de la qualité des comptes                 | Inscrite en décembre 25, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | AP/CP                                              | Convoquée en décembre 25                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | Gestion financière des immobilisations             | Lille 11-12/06/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | Les opérations d'ordre budgétaires spécifiques     | Dunkerque 19-20/03/26 ; Amiens 21-22/05/26 ou 23-24/11/26 ; Lille 25-26/06/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rédacteur                              | Comptabilité/Marchés publics | Les subventions, source de financement des CT      | Amiens 18-19/05/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | Comptabilité/Marchés publics | DGIF : synthèse de la qualité comptable            | Inscrite en décembre 25, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | Comptabilité/Marchés publics | DGFIP : responsabilité des gestionnaires publiques | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | Comptabilité/Marchés publics | Programmation annuelle des AP/CP                   | Convoquée en décembre 25                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC111111225-DE

SLOW

|                                                  |                              |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, moderniser les marchés et les rendre attractif | Rédaction du DCE : moderniser les marchés et les rendre attractifs : Amiens 09-10/02/26 ; L'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) dans le cadre d'un marché de travaux bâtiment : Rouen 11-12/06/26          |
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Formation sur l'IA                                                                                   | Utilisation de l'intelligence artificielle dans son environnement de travail ou professionnel : Rouen 15-16/12/25 ou Lille 09-10/03/26 ; L'intelligence artificielle au service des écrits professionnels : Lille 19-20+30/01/26      |
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Traitement des données des marchés publics                                                           | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                  |
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Formation sur les révisions de prix                                                                  | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                  |
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Formation Excel                                                                                      | En interne avec conseiller numérique                                                                                                                                                                                                  |
| Rédacteur                                        | Comptabilité/Marchés publics | Formation sur la comptabilité                                                                        | La comptabilité d'engagement : Dunkerque 03/02/26 ou Lille 26/05/26 ; La comptabilité M57 applicables aux entités territoriales à caractère administratif (communes, EPCI, régions, départements, métropoles) : Dunkerque 12-13/03/26 |
| Professeur d'enseignement artistique hors classe | Culture                      | La direction d'un établissement d'enseignement artistique                                            | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                  |
| Professeur d'enseignement artistique hors classe | Culture                      | Le projet d'établissement                                                                            | L'écriture du projet pédagogique de l'enseignant artistique : Lille 06-08/07/26 ; La conduite d'un projet de service ou de direction : Dunkerque 16-18/11/26                                                                          |
| Attaché territorial                              | Culture & Tourisme           | La sécurité des manifestations                                                                       | La sécurité d'une manifestation publique en extérieur : Lille 12/06/26 ou Arras 28/09/26                                                                                                                                              |
| Ingénieur                                        | Services techniques          | Le financement des grands travaux dans le cadre de la commande publique                              | La gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux : Lille 09-10/03/26 ou 27-28/08/26 ou Amiens 20-21/05/26 ou Arras 02-03/11/26                                                                               |
| Attaché territorial                              | Environnement                | La gestion budgétaire                                                                                | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                  |
| Adjoint administratif                            | France Services              | Formation acculturation France Services proposée par la Préfecture                                   | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                  |
| Adjoint administratif                            | France Services              | Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique                            | Lille : 30-31/03+30/04/26 ou 21-22/05+12/06/26 ou 08-09/06+03/07/26 ou 02-03+23/11/26 ou 07-09/11/26 ou Calais 17-19/06/26 ou Dunkerque 27-28/08+18/09/26                                                                             |
| Adjoint administratif                            | France Services              | Développement Grange numérique                                                                       | L'aménagement numérique des territoires : enjeu, cadre juridique et réglementaire, perspectives et modalités : Lille 14-15/12/26                                                                                                      |



|                                                 |                 |                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint administratif                           | France Services | L'utilisation des réseaux sociaux et le développement de communautés numériques | La rédaction d'articles sur les réseaux sociaux : Distance 11/02/26 ou 25/02/26 ou Lille 06/03/26 ou 18/09/26 ; L'intelligence artificielle au service de la communication publique : distance 25/02/26 ou 24/03/26 ou 20/04/26 ou 13/05/26 ou 30/09/26 ou Dunkerque 26-27/10/26 ; L'usage de LinkedIn dans la communication des collectivités territoriales : distance 04-05/03/26 ou 04-05/05/26 ou Lille 13-14/04/26 ou Dunkerque 05-06/11/26 ; L'usage d'Instagram pour optimiser sa communication : distance 06/03/26 ou 06/05/26 ; L'usage de Facebook pour optimiser sa communication : distance 04/09-02/10/26 |
| Adjoint d'animation                             | OM              | Confiance en soi                                                                | Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles : Saint-Omer 28-29/05+05/06/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Adjoint d'animation                             | OM              | Prise de communication téléphonique                                             | Attestée en 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Auxiliaire de puériculture de classe supérieure | Petite Enfance  | L'oralité et l'alimentation                                                     | L'oralité et l'alimentation chez le jeune enfant : Arras 21-23/01/26 ou Lille 25-27/03/26 ou Dunkerque 23-25/11/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Auxiliaire de puériculture de classe supérieure | Petite Enfance  | L'enfant de 0/3 ans dans les activités de détente                               | Attestée en septembre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale    | Petite Enfance  | Le jeu libre et autonome pour les enfants de 0 à 3 ans                          | Dunkerque 19-20/01/26 ou Lille 18-19/05/26 ou Amiens 17-18/09/26 ou Arras 12-13/01/27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale    | Petite Enfance  | Les écrans chez le jeune enfant de 0 à 3 ans                                    | Lille 29-30/04/26 ou Amiens 26-27/10/26 ou Arras 15-16/02/27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Adjoint d'animation                             | Petite Enfance  | Bébé massage                                                                    | Renforcer le lien de parentalité par le portage, le toucher et le massage : Amiens 03-05/03/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Adjoint d'animation                             | Petite Enfance  | Bébé signe                                                                      | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Adjoint d'animation                             | Petite Enfance  | Yoga                                                                            | L'enfant de 0 à 3 ans dans les activités de détente : Lille 09-10/03/26 ou Arras 21-22/09/26 ou Amiens 30/11-01/12/26 ou Dunkerque 18-19/03/27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                     |                |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint d'animation | Petite Enfance | Alimentation en général | <p>L'oralité et l'alimentation chez le jeune enfant : Arras 21-23/01/26 ou Lille 25-27/03/26 ou Dunkerque 23-25/11/26 ; L'hygiène alimentaire en production de repas : Lille 16-17/02/26 ou 30/11-01/12/26 ou distance 04/03-01/04/26 ou Amiens 12-13/03/26 ou Arras 29-30/10/26 ; L'hygiène alimentaire en distribution de repas : Lille 18/02/26 ou 02/12/26 ou Douai 02/06/26 ou Amiens 09/06/26 ou Saint-Omer 25/06/26 ou Calais 26/06/26 ou Dunkerque 16/09/26 ou Arras 27/10/26 ; Comment intégrer les légumineuses en restauration collective : Webinaire 20/02/26 ; L'éducation alimentaire du jeune enfant : Webinaire 27/02/26 ; réactualisation de la formation "Hygiène alimentaire" : Valenciennes 10/03/26 ou Amiens 01-30/04/26 ou Boulogne-sur-Mer 24/06/26 ou Dunkerque 23/09/26 ou Arras 28/10/26 ou Lille 13/01/27 ; L'alimentation du jeune enfant de 0 à 1 an, ce qu'il faut savoir : Distance 13/03/26 ; Alimentation du jeune enfant : ce qu'il faut savoir : Webinaire 17/03/26 ; Sensibilisation aux règles d'hygiène et sécurité alimentaire en quelques points : Distance 20/03/26 ou 03/07/26 ou 06/10/26 ou 27/11/26 ; Comment composer un goûter équilibré pour la petite enfance ? : Distance 27/03/26 ; La néophobie alimentaire : Distance 14/04/26 ou 23/10/26 ; L'alimentation au service de la santé par Pierre Weill : Distance 24/04/26 ; L'éducation au goût : le plaisir comme moteur de l'équilibre alimentaire : Lille 11-12/05/26 ou Amiens 19-20/11/26 ; L'accueil des enfants présentant des allergies alimentaires : Lille 18-19/05/26 ou Amiens 05-06/10/26 ; Appliquer les règles d'hygiène et sécurité alimentaire en restauration collective : distance 28/05-10/09/26 ou 08/10/26-07/01/27 ; Comment équilibrer son alimentation tout au long de la journée : distance 29/05/26 ; L'accueil de l'enfant ayant des contraintes et interdictions alimentaires : Amiens 09-10/06/26 ; L'audit interne en hygiène en restauration collective : Distance 04/09/26 ; L'alimentation du jeune au-delà de 1 an : Distance 11/09/26 ; L'alimentation adaptée aux 0-3 ans : Lille 14-15/09/26 ; Besoins et attentes des nouveaux parents pour l'alimentation de leur jeune enfant : Distance 17/11/26 ; Manger en pleine conscience : retrouver le plaisir de l'assiette et écouter ses sensations alimentaires : distance 04/12/26</p> |
|---------------------|----------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



|                                                  |                |                                                                                               |                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Manifestations de l'agressivité chez le jeune enfant de 0 à 3 ans                             | Lille 01-07/26 ou Dunkerque 23-24/09/26 ou Lille 25-26/11/26                                                                                                                                |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | L'exercice d'une autorité bienveillante et structurante                                       | Lille 28-29/05/26 ou Arras 19-20/11/26 ou Amiens 21-22/12/26 ou Dunkerque 01-02/02/27                                                                                                       |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | L'observation du jeune enfant au quotidien                                                    | Lille 05-07/10/26                                                                                                                                                                           |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale     | Petite Enfance | Poser des limites à l'enfant et les faire respecter                                           | Attestée en octobre                                                                                                                                                                         |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale     | Petite Enfance | Premiers secours                                                                              | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                        |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Communication gestuelle avec l'enfant 0/3 ans                                                 | Lille 18-19/03+16/04/26 ou 26-28/10/26 ou Amiens 08-10/06/26 ou Arras 07-09/12/26                                                                                                           |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Le livre et le tout-petit                                                                     | Lille 07-09/04/26 ou 02-04/09/26 ou Arras 02-04/12/26                                                                                                                                       |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Détection et prévention de la maltraitance                                                    | Le repérage des signes de la maltraitance : Lille 10-12/02/26 ou Amiens 04-06/11/26 ; Faire face à la maltraitance : Arras 07-12/05/26                                                      |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Le jeu libre et autonome                                                                      | Dunkerque 19-20/01/26 ou Lille 18-19/05/26 ou Amiens 17-18/09/26 ou Arras 12-13/01/27                                                                                                       |
| Adjoint d'animation principal de deuxième classe | Petite Enfance | Ukulélé                                                                                       | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                        |
| Adjoint d'animation principal de deuxième classe | Petite Enfance | Premiers secours                                                                              | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                        |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Le bien-être des professionnelles de crèche pour un meilleur accueil de l'enfant au quotidien | Inscrite en février 26                                                                                                                                                                      |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Le cadre juridique et obligations professionnelles des EAJE                                   | Arras 01-03/02/27                                                                                                                                                                           |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | Le manager en EAJE                                                                            | Lille 02-04/02/26 ; Amiens 08-10/06/26 ; Arras 04-06/11/26 ; Dunkerque 22-24/02/27                                                                                                          |
| Adjoint d'animation                              | Petite Enfance | La détection et la prévention de la maltraitance du jeune enfant âgé de moins de 3 ans        | Faire face à la maltraitance : Arras 07-12/05/26 ; Les signes de maltraitance et de violence sexuelles : Amiens 17-18/09/26 ; Les repérages des signes de maltraitance : Amiens 04-06/11/26 |
| Adjoint d'animation principal de première classe | Petite Enfance | L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants                                      | Dunkerque 09-10/03/26 ; Amiens 04-05/05/26 ; Arras 14-15/09/26                                                                                                                              |



| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Compétences bureautiques et numériques                                      | En interne avec conseiller numérique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Le jeu en lien avec le développement durable                                | Lille 12-13/11/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Récupération                                                                | Les matériaux de récupération dans le cadre de l'atelier d'arts plastiques dès 3 ans : Lille 26-27/05/26 ou Amiens 15-16/10/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Bébé massage                                                                | Renforcer le lien de parentalité par le portage, le toucher et le massage : Amiens 03-05/03/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Adjoint d'animation                          | Petite Enfance | Attachement de l'enfant                                                     | Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance (0-6 ans) : distance 13/03/26 ou Dunkerque 23-25/09/26 ou Amiens 02-04/11/26 ou Lille 02-04/12/26 ; L'attachement chez le jeune enfant : distance 28/04/26 ; Le concept d'attachement en protection de l'enfance : Amiens 16-18/09/26                                                                                                                                                                                                  |
| Educateur de Jeunes Enfants                  | Petite Enfance | L'animation d'un atelier pour les enfants et les parents                    | Dunkerque 09-10/03/26 ; Amiens 04-05/05/26 ; Arras 14-15/09/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Educateur de Jeunes Enfants                  | Petite Enfance | Diagnostic de territoire au service d'une politique petite enfance jeunesse | Lille 21-22/05/26 ou Amiens 26-27/11/26 ou Dunkerque 08-09/02/27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Educateur de Jeunes Enfants                  | Petite Enfance | Projet territorial pour la jeunesse dès 12 ans : conception à mise en œuvre | Amiens : 12-14/10/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Puéricultrice                                | Petite Enfance | L'entretien professionnel, un acte de management                            | Inscrite en mars 26, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Puéricultrice                                | Petite Enfance | Le diagnostic de territoire au service d'une politique petite enfance       | Lille 21-22/05/26 ou Amiens 26-27/11/26 ou Dunkerque 08-09/02/27                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Educateur de Jeunes Enfants                  | Petite Enfance | Le cadre juridique en structure petite enfance                              | Lille : 23-25/03/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Adjoint d'animation                          | Petite Enfance | Bébé massage                                                                | Renforcer le lien de parentalité par le portage, le toucher et le massage : Amiens 03-05/03/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Adjoint d'animation                          | Petite Enfance | Alimentation : trouble de l'oralité et diversification                      | L'oralité et l'alimentation chez le jeune enfant : Arras 21-23/01/26 ou Lille 25-27/03/26 ou Dunkerque 23-25/11/26 ; Comment intégrer les légumineuses en restauration collective : Webinaire 20/02/26 ; Comment composer un goûter équilibré pour la petite enfance ? : Distance 27/03/26 ; La néophobie alimentaire : Distance 14/04/26 ou 23/10/26 ; L'éducation au goût : le plaisir comme moteur de l'équilibre alimentaire : Lille 11-12/05/26 ou Amiens 19-20/11/26 ; Comment équilibrer son |

|                             |                |                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                             |                |                                                                | alimentation tout au long de la journée : distance 29/05/26                                                                                                                                                                                                         |
| Adjoint d'animation         | Petite Enfance | SNOEZELEN                                                      | Lille 02-03/02/26 ou Arras 29-30/06/26 ou Amiens 14-15/09/26 ou Dunkerque 12-13/10/26                                                                                                                                                                               |
| Adjoint d'animation         | Petite Enfance | Les activités de détente pour les enfants de moins de 3 ans    | Lille 09-10/03/26 ou Arras 21-22/09/26 ou Amiens 30/11-01/12/26 ou Dunkerque 18-19/03/27                                                                                                                                                                            |
| Adjoint d'animation         | Petite Enfance | Webinaire sur les comptines et coup de cœur en littérature     | Les comptines en Petite Enfance : Outils pratiques pour l'épanouissement des tout-petits : Distance 11/06/26                                                                                                                                                        |
| Educateur de Jeunes Enfants | Petite Enfance | Développement de l'enfant et activités adaptées moins de 3 ans | Les activités plastiques avec le tout-petit (0-3 ans) : Lille 10-12/06/26 ou Amiens 03-05/02/27 ; L'observation des manques dans le développement de l'enfant : distance 10-31/03/26 ; Les CPS : quels enjeux dans le développement de l'enfant : distance 05/06/26 |
| Educateur de Jeunes Enfants | Petite Enfance | Communication et gestion groupe                                | Le jeu pour stimuler la dynamique de groupe et l'animation d'une équipe : Lille 02-03/04/26 ou 03-04/12/26 ; Utiliser la process communication pour mieux communiquer en équiper et avec les parents : Lille 13-15/04+04/05/26                                      |
| Educateur de Jeunes Enfants | Petite Enfance | Formation guitare tumbdrum                                     | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                                                |
| Adjoint d'animation         | Petite Enfance | Soins aux enfants de moins de 6 ans                            | Inscrite en décembre 25, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                  |

|                                              |                |                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint d'animation                          | Petite Enfance | Management, sur les conflits d'équipe                        | <p>L'anticipation et la gestion des situations de conflit : Lille 28-30/09/26 ou Distance 28-30/09/26 ; Être ou ne pas être manager ? Oser se poser la question : Lille 29/01/26 ; Prévention et régulation des situations conflictuelles pour les managers : Lille 02-04/02/26 ou Amiens 16-18/03/26 ou Arras 27-29/04/26 ou Lille 06-08/07/26 ou Dunkerque 07-09/12/26 ; La connaissance de soi pour mieux manager : Dunkerque 02-04/02/26 ; Le manager en EAJE : Lille 02-04/02/26 ou Amiens 08-10/06/26 ou Dunkerque 22-24/02/26 ; Le management en mode collaboratif : Douai 02-03/02/26 ou Calais 09-10/04/26 ; L'intelligence émotionnelle du manager : Lille 05-06/02/26 ou Dunkerque 7-28/08/26 ; La connaissance de soi pour mieux manager : Calais 09-11/02/26 ou Lille 12+13/02+03/03/26 ou Douai 08-10/04/26 ou Lille 04-19/06/26 ; Webinaire : Les spécificités du management en EAJE : Distance 13/02/26 ; Le rôle et le positionnement en tant qu'encadrant de proximité : Lille 02-04/03/26 ; L'émotionnel au service de la décision et du management : Lille 02-04/03/26 ou Dunkerque 01-03/06/26 ; L'évolution vers une fonction d'encadrement : Lille 05-06/03/26 ou 06-07/07/26 ou Douai 05-05/05/26 ou Dunkerque 02-03/06/26 ou Dunkerque 09-10/09/26 ; L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien : Dunkerque 09-11/03/26 ; Journée d'actualité : Le management par la bienveillance : Lille 12/03/26 ou Amiens 04/06/26 ; Les clefs de la communication du manager : Lille 07-08/04/26 ou 06+07+21/05/26 ou distance 02/05-02/06/26 ; La gestion du temps dans sa pratique managériale : Lille 13-14/04/26 ou Dunkerque 02-03/07/26 ; La motivation au travail : un outil managérial : Lille 29-30/04/26 ; Le manager au cœur des changements permanents : Lille 07-09/10+09-10/11/26</p> |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Communication gestuelle avec l'enfant 0/3 ans                | Lille 18-19/03+16/04/26 ou 26-28/10/26 ou Amiens 08-10/06/26 ou Arras 07-09/12/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Les pleurs et les colères de l'enfant de 0 à 3 ans           | Dunkerque 14-15/01/26 ou Lille 27-28/04/26 ou 05-06/11/26 ou 14-15/01/27 ou Amiens 28-29/05/26 ou Arras 06-07/07/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | Petite Enfance | Attachements, séparations et retrouvailles en petite enfance | Webinaire 13/03/26 ; Lille 01-02/06/26 ou 02-04/12/26 ; Dunkerque 23-25/09/26                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



|                                                    |                     |                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Auxiliaire de puériculture de classe normale       | Petite Enfance      | Détection de la maltraitance chez l'enfant de 0 à 3 ans        | 12/05/26 ; Les signes de maltraitance et de violence sexuelles : Amiens 17-18/09/26 ; Les repérages des signes de maltraitance : Amiens 04-06/11/26                                                                                                                                                                             |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale       | Petite Enfance      | Transmissions avec les parents                                 | Les transmissions en EAJE : Lille 09-10/07/26 ou Amiens 21-22/09/26                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale       | Petite Enfance      | Ukulélé                                                        | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Educateur de Jeunes Enfants                        | Petite Enfance      | La communication et les relations professionnelles             | Dunkerque 15-17/04/26 ; Boulogne-sur-Mer 05-07/05/26 ; Lille 01-03/06/26 ou 07-09/09/26 ; Amiens 02-04/12/26                                                                                                                                                                                                                    |
| Educateur de Jeunes Enfants                        | Petite Enfance      | Neurosciences                                                  | Webinaire : Les neurosciences et le tout-petit : Distance 09/01/26 ; Au regard des neurosciences, comment aider l'enfant à développer toutes ses potentialités : Distance 06/05-17/06/26 ; Les neurosciences au service de l'efficacité professionnelle et du bien-être au travail : Lille 29-30/06/26 ou Amiens 30/11-01/12/26 |
| Educateur de Jeunes Enfants                        | Petite Enfance      | Remettre à niveau SST+Bilan compétences                        | Plan SST                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Rédacteur Principal de deuxième classe             | RH                  | Le déroulement des carrières                                   | Inscrite en février 26, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Rédacteur Principal de deuxième classe             | RH                  | L'entretien professionnel                                      | Inscrite en mars 26, en attente de convocation                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Agent de maîtrise                                  | Services techniques | Habilitation électrique                                        | Pas de besoin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Agent de maîtrise                                  | Services techniques | Permis C - Compte CPF                                          | Pas de besoin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Adjoint administratif principal de première classe | Services techniques | Sécurité Incendie                                              | Plan à part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Adjoint d'animation principal de première classe   | Services techniques | Bobdesk (logiciel GMAO)                                        | Pas de correspondance pour le moment/Pas CNFPT                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Adjoint administratif                              | Tourisme            | Mise en place de projets culture-tourisme                      | Les acteurs du tourisme, leurs partenariats et la mise en œuvre de stratégies touristiques locales : Distance 16/11-07/12/26 ; La conduite d'un projet culturel : Lille 03-05/02/26 ou Amiens 22-24/09/26                                                                                                                       |
| Adjoint administratif                              | Tourisme            | Formation projet histoire et patrimoine                        | La gestion durable du patrimoine bâti : stratégie et mise en œuvre : Lille 18-19/06/25                                                                                                                                                                                                                                          |
| Adjoint d'animation                                | Tourisme            | Thématique nature                                              | La connaissance et la protection de la faune régionale : avifaune : La Capelle Les Boulogne 20-21/04/26                                                                                                                                                                                                                         |
| Rédacteur Principal de deuxième classe             | Urbanisme           | Prise en compte des risques naturels dans les docs d'urbanisme | La prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement : Lille 26-27/01/26                                                                                                                                                                                                      |

|                                        |           |                                    |                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rédacteur Principal de deuxième classe | Urbanisme | Financement en matière d'urbanisme | Pas de correspondance pour le moment                                                                                                                                                                                   |
| Rédacteur Principal de deuxième classe | Urbanisme | L'IA                               | Utilisation de l'intelligence artificielle dans son environnement de travail ou professionnel : 09-10/03/26 ; L'utilisation de l'intelligence artificielle au service des écrits professionnels : Arras 23-24+31/03/26 |

## II) LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES/PAR AXE

### A) Le domaine « fondamentaux métiers »

Le but, est d'atteindre la maîtrise voire l'expertise en termes de connaissances et de technicité pour une meilleure sécurisation des actions et des pratiques professionnelles. Les évolutions de l'environnement de travail impliquent d'interroger en continu les pratiques professionnelles et les connaissances règlementaires des collaborateurs. Les compétences doivent être actualisées, développées voire renforcées. Par ailleurs, chaque collaborateur doit se sentir investi dans la mission de service public et devenir acteur de sa vie et de son parcours professionnel.

Pour l'aider dans ses choix et orientations, l'entretien professionnel va lui permettre d'identifier ses forces et ses faiblesses, afin de construire et d'orienter son parcours professionnel.

La collectivité va l'accompagner et l'aider à prioriser ses choix en lui proposant une offre de formation structurée et qualitative lui permettant de mettre rapidement en pratique ses acquis. Les agents doivent mettre en cohérence leurs prérogatives et les obligations légales en termes de marchés publics, de finances et de ressources humaines, mais également des interventions techniques, ou de petite enfance.

Cette année les formations suivantes devraient être programmées :

| <b>Formation</b>                                                    | <b>Lieux</b>           | <b>Dates</b>   |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|
| Le télétravail : savoir s'organiser et développer son efficacité    | Distance               | 01-28/02/26    |
|                                                                     |                        | 26/06-10/07/26 |
|                                                                     |                        | 13-20/11/26    |
| Le passage de collègue à chef ou cheffe                             | Lille                  | 05-06/02/26    |
|                                                                     | Amiens                 | 21-22/05/26    |
|                                                                     | Arras                  | 07-08/12/26    |
| L'organisation et la gestion de son temps                           | Lille                  | 09-10/02/26    |
|                                                                     |                        | 14-15/09/26    |
|                                                                     | Douai                  | 16-17/03/26    |
|                                                                     | Dunkerque              | 09-10/04/26    |
|                                                                     | Saint-Pol-sur-Ternoise | 22-23/06/26    |
|                                                                     | Calais                 | 05-06/10/26    |
| La maîtrise du temps, une dimension essentielle de son organisation | Distance               | 16-17/02/26    |
| La prise de notes et la rédaction de compte rendus                  | Lille                  | 23-25/02/26    |
|                                                                     |                        | 24-28/08/26    |
|                                                                     | Saint-Omer             | 24-26/03/26    |



|                                                                 |                  |                         |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------|
|                                                                 | Boulogne-sur-Mer | 02-04/12/26             |
|                                                                 | Dunkerque        | 02-04/12/26             |
| Approfondissement des connaissances en orthographe et grammaire | Lille            | 02+09+19+23+30/03/26    |
|                                                                 | Lille            | 08+15+22+29/06+06/07/26 |
|                                                                 | Lille            | 14+21+28/09+05+12/10/26 |
|                                                                 | Lille            | 14+21+28/09+05+12/10/26 |
| La communication et les relations professionnelles              | Dunkerque        | 15-17/04/26             |
|                                                                 | Lille            | 27-29/04/26             |
|                                                                 |                  | 01-03/06/26             |
|                                                                 |                  | 07-09/09/26             |
|                                                                 | Boulogne-sur-Mer | 05-07/05/26             |
| Prendre de l'assurance avec l'écrit                             | Lille            | 12+19+26/03+02+09/04/26 |
|                                                                 |                  | 01+08+15+22/06+02/07/26 |
|                                                                 |                  | 10+17+24/11+01+08/12/26 |
| La rédaction d'une lettre administrative et d'un courriel       | Dunkerque        | 09-10/04/26             |
|                                                                 | Lille            | 07-08/09/26             |
| La maîtrise de son argumentation orale pour convaincre          | Lille            | 13-15/04/26             |
|                                                                 | Arras            | 15-17/06/26             |
|                                                                 | Amiens           | 14-16/12/26             |

Dans les fondamentaux et afin de s'adapter à l'arrivée de l'intelligence artificielle dans le monde professionnel, vous pouvez trouver ci-dessous des formations afférentes :

| <b>Formation</b>                                                                                  | <b>Lieux</b> | <b>Dates</b>      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| L'utilisation de l'intelligence artificielle au service des écrits professionnels                 | Arras        | 23-24+31/03/26    |
|                                                                                                   | Lille        | 31/08+01+21/09/26 |
|                                                                                                   | Amiens       | 12-13+26/10/26    |
| Intelligence artificielle et Transformation digitale ou numérique des collectivités territoriales | Amiens       | 19-20/10/26       |
|                                                                                                   | Lille        | 29-30/10/26       |
| L'Intelligence artificielle au service de la communication publique                               | Distance     | 25/02/2026        |
|                                                                                                   |              | 24/03/2026        |
|                                                                                                   |              | 20/04/2026        |
|                                                                                                   |              | 13/05/2026        |
|                                                                                                   |              | 30/09/2026        |
|                                                                                                   |              | 18/11/2026        |
|                                                                                                   | Lille        | 21-22/04/26       |
| Utilisation de l'intelligence artificielle dans son environnement de travail ou professionnel     | Dunkerque    | 26-27/10/26       |
|                                                                                                   | Lille        | 09-10/03/26       |
|                                                                                                   | Dunkerque    | 19-20/11/26       |
| L'intelligence artificielle au service des RH                                                     | Lille        | 12-13/10/26       |

## **B) Le domaine « Accueillir du public »**

L'accueil avant tout reflète l'image de la collectivité à l'extérieur comme à l'intérieur de celle-ci. C'est en effet la première impression que nous avons de l'intercommunalité.

Dans le but de produire un service de qualité aux usagers des services ayant un accueil, il est nécessaire de suivre des formations.



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC111111225-DE

| <b>Formation</b>                                                                                                                                               | <b>Lieux</b>           | <b>Dates</b>      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|
| L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale                                                                                                | Calais                 | 23-25/03/26       |
|                                                                                                                                                                | Lille                  | 04+07+11/05/26    |
|                                                                                                                                                                |                        | 18-20/05/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 18-20/11/26       |
|                                                                                                                                                                | Saint-Pol-sur-Ternoise | 10-12/06/26       |
|                                                                                                                                                                | Dunkerque              | 06-08/07/26       |
| La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil                                                                                             | Montreuil              | 16-18/03/26       |
|                                                                                                                                                                | Lille                  | 01-03/06/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 08-10/12/26       |
|                                                                                                                                                                | Saint-Pol-sur-Ternoise | 25-26/06+03/07/26 |
|                                                                                                                                                                | Dunkerque              | 26-28/08/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 28-30/10/26       |
|                                                                                                                                                                | Calais                 | 09-11/12/26       |
|                                                                                                                                                                | Saint-Omer             | 04-12/03/27       |
| La gestion du stress en situation d'accueil                                                                                                                    | Lille                  | 09-11/02/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 16-18/02/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 04-06/11/26       |
|                                                                                                                                                                | Dunkerque              | 17-19/03/26       |
|                                                                                                                                                                | Boulogne-sur-Mer       | 05-07/10/26       |
| L'accueil du public en situation de handicap                                                                                                                   | Lille                  | 09+16/03/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 19+26/10/26       |
|                                                                                                                                                                | Amiens                 | 29-30/06/26       |
| Découverte du métier de chargé ou chargée d'accueil                                                                                                            | Lille                  | 30-31/03/26       |
|                                                                                                                                                                |                        | 10-11/12/26       |
|                                                                                                                                                                | Amiens                 | 02-03/07/26       |
| Encadrantes et encadrants, l'accompagnement individuel et collectif des agents d'accueil en prévention et gestion des situations de violences et d'agressivité | Amiens                 | 21-22/05/26       |

### **C) Le domaine « management des équipes »**

Sur le plan d'actions bien-être au travail, la collectivité prévoit de continuer de parfaire la formation managériale des cadres de proximité afin d'améliorer la qualité de la communication entre les agents, de perfectionner les cadres à la conduite des entretiens annuels d'évaluation, et de les aider à mener les projets de service tout en gérant au mieux le quotidien de leurs équipes.

Prochainement les formations suivantes devraient être programmées :

| <b>Formation</b>                          | <b>Lieux</b> | <b>Dates</b>      |
|-------------------------------------------|--------------|-------------------|
| La connaissance de soi pour mieux manager | Dunkerque    | 02-04/02/26       |
|                                           |              | 18-20/11/26       |
|                                           | Calais       | 09-11/02/26       |
|                                           | Lille        | 12+13/02+03/03/26 |
|                                           |              | 06-07+21/05/26    |
|                                           |              | 04-05+19/06/26    |
|                                           |              | 03-04+14/12/26    |

|                                                                                                           |                        |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|
|                                                                                                           | Douai                  | 02-04/02/26    |
| Prévention et régulation des situations conflictuelles pour les managers                                  | Lille                  | 08-10/07/26    |
|                                                                                                           |                        | 27-29/01/27    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 07-09/12/26    |
| L'évolution vers une fonction d'encadrement                                                               | Lille                  | 05-06/03/26    |
|                                                                                                           |                        | 06-07/07/26    |
|                                                                                                           | Douai                  | 04-05/05/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 02-03/06/26    |
|                                                                                                           |                        | 09-10/09/26    |
|                                                                                                           | Saint-Pol-sur-Ternoise | 24-25/08/26    |
| Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation                                     | Calais                 | 29/06-01/07/26 |
|                                                                                                           | Douai                  | 23-25/11/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 01-03/02/27    |
| L'animation de réunion d'équipe ou de service                                                             | Lille                  | 02-03/02/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 06-07/05/26    |
| Le management en mode collaboratif                                                                        | Douai                  | 02-03/02/26    |
|                                                                                                           | Calais                 | 09-10/04/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 11-12/06/26    |
| L'intelligence émotionnelle du manager                                                                    | Lille                  | 05-06/02/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 27-28/08/26    |
| La médiation, compétence managériale                                                                      | Rouen                  | 10-12/02/26    |
| Le rôle et le positionnement en tant qu'encadrant de proximité                                            | Lille                  | 02-04/03/26    |
| L'émotionnel au service de la décision et du management                                                   | Lille                  | 02-04/03/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 01-03/06/26    |
|                                                                                                           | Amiens                 | 01-03/12/26    |
| L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien                                                    | Dunkerque              | 09-11/03/26    |
| Le tableau de bord comme outil de pilotage de son service ou de sa direction                              | Lille                  | 11-13/03/26    |
|                                                                                                           | Amiens                 | 12-14/10/26    |
| Les techniques de créativité pour animer différemment son équipe                                          | Lille                  | 02-03/04/26    |
|                                                                                                           | Amiens                 | 07-08/09/26    |
|                                                                                                           | Dunkerque              | 05-06/11/26    |
| Les clés de la communication du manager                                                                   | Lille                  | 07-08/04/26    |
|                                                                                                           | Distance               | 02/05-02/06/26 |
|                                                                                                           | Distance               | 01-30/11/26    |
| Les émotions dans le cadre professionnel : comment développer et utiliser son intelligence émotionnelle ? | Arras                  | 09-11/03/26    |
|                                                                                                           | Lille                  | 04-06/05/26    |
| L'actualité des CERFA en urbanisme                                                                        | Distance               | 10/02/2026     |
|                                                                                                           |                        | 10/09/2026     |
| Journée d'actualité : Le management par la bienveillance                                                  | Lille                  | 12/03/2026     |
|                                                                                                           | Amiens                 | 04/06/2026     |
| Actualité statutaire en gestion des Ressources Humaines                                                   | Distance               | 12/03/2026     |
|                                                                                                           |                        | 18/06/2026     |
|                                                                                                           |                        | 24/09/2026     |
| L'actualité juridique des marchés publics                                                                 | Lille                  | 09/04/2026     |

|                                                         |           |            |
|---------------------------------------------------------|-----------|------------|
|                                                         | Distance  | 22/03/2026 |
|                                                         | Dunkerque | 06/10/2026 |
| L'actualité du droit de l'urbanisme                     | Lille     | 03/12/2026 |
| Prévention et accompagnement de l'usure professionnelle | A venir   | A venir    |

#### **D) Le domaine « enfance éducation jeunesse »**

La programmation 2026/2027 pour ce domaine est un accompagnement des professionnels dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants au sein des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants. Les formations suivantes devraient être programmées :

| <b>Formation</b>                                                                                                        | <b>Lieux</b>           | <b>Dates</b>      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Les écrans chez le jeune enfant de 0 à 3 ans                                                                            | Lille                  | 29-30/04/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 26-27/10/26       |
|                                                                                                                         | Arras                  | 15-16/02/27       |
| Favoriser la créativité chez l'enfant                                                                                   | Distance               | 05-19/03/26       |
| Les peurs et les angoisses chez le jeune enfant de 0 à 3 ans                                                            | Saint-Pol-sur-Ternoise | 02-04/12/26       |
| L'animation d'un atelier pour les parents et les enfants                                                                | Dunkerque              | 09-10/03/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 04-05/05/26       |
|                                                                                                                         | Arras                  | 14-15/09/26       |
| La communication avec les parents en structure d'accueil petite enfance                                                 | Lille                  | 09-11/03/26       |
|                                                                                                                         | Arras                  | 22-24/06/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 23-25/09/26       |
|                                                                                                                         | Dunkerque              | 03-05/03/27       |
| L'observation des manques dans le développement de l'enfant                                                             | Distance               | 10-31/03/26       |
| La voix, instrument de la relation à l'enfant                                                                           | Arras                  | 10-11/03/26       |
| L'enfant de 0 à 3 ans dans les activités de détente                                                                     | Lille                  | 09-10/03/26       |
|                                                                                                                         | Arras                  | 21-22/09/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 30/11-01/12/26    |
|                                                                                                                         | Dunkerque              | 18-19/03/27       |
|                                                                                                                         | Dunkerque              | 12-13/03/26       |
| Les conduites à tenir en cas d'urgence médicale avec les enfants de 3 mois à 6 ans                                      | Amiens                 | 02-03/04/26       |
|                                                                                                                         | Lille                  | 09-10/07/26       |
|                                                                                                                         | Lille                  | 18-19/03+16/04/26 |
| La communication gestuelle avec l'enfant de 0 à 3 ans                                                                   | Lille                  | 26-28/10/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 08-10/06/26       |
|                                                                                                                         | Arras                  | 07-09/12/26       |
|                                                                                                                         | Lille                  | 18-20/03/26       |
| La prise en compte de la parole de l'enfant : favoriser l'expression du jeune enfant, savoir l'écouter et le comprendre | Arras                  | 30/08-02/09/26    |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 27-29/01/27       |
|                                                                                                                         | Dunkerque              | 22-24/03/27       |
|                                                                                                                         | Lille                  | 23-25/03/26       |
| Poser des limites à l'enfant et les faire respecter                                                                     | Arras                  | 02-04/03/26       |
|                                                                                                                         | Amiens                 | 13-15/04/26       |



|                                                                                            |                  |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|
|                                                                                            | Douai            | 01-03/20/26    |
|                                                                                            | Calais           | 07-09/09/26    |
|                                                                                            | Lille            | 30/11-02/12/26 |
| Le bien-être du professionnel de crèche pour un meilleur accueil de l'enfant au quotidien  | Dunkerque        | 25-27/03/26    |
|                                                                                            |                  | 06-08/01/27    |
|                                                                                            | Arras            | 01-03/04/26    |
|                                                                                            | Amiens           | 18-20/11/26    |
| La prévention de l'usure pour les professionnels dans les métiers de la petite enfance     | Lille            | 07-08/04/26    |
|                                                                                            |                  | 28-29/09/26    |
|                                                                                            | Arras            | 08-09/06/26    |
|                                                                                            |                  | 01-02/03/27    |
| Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans                     | Amiens           | 07-08/12/26    |
|                                                                                            | Dunkerque        | 02-04/02/26    |
|                                                                                            |                  | 01-31/10/26    |
|                                                                                            | Lille            | 07-09/04/26    |
|                                                                                            | Boulogne-sur-Mer | 04-06/05/26    |
|                                                                                            | Douai            | 01-03/06/26    |
|                                                                                            | Amiens           | 08-09+16/10/26 |
| La relaxation ludique pour les 3 - 6 ans : apaisement pour tous, professionnels et enfants | Arras            | 01-30/11/26    |
|                                                                                            | Rouen            | 26-28/01/26    |
| Réactualisation de la formation "Hygiène alimentaire"                                      | Amiens           | 07/04/2026     |
|                                                                                            | Boulogne-sur-Mer | 24/06/2026     |
|                                                                                            | Dunkerque        | 23/09/2026     |
|                                                                                            | Arras            | 28/10/2026     |
|                                                                                            | Lille            | 13/01/2027     |

### E) Le domaine « développement personnel »

Le CNFPT prévoyant une baisse sensible dans son offre nationale, les actions en développement personnel, cette année les formations programmées sont les suivantes :

| Formation                                                                              | Lieux      | Dates             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique              | Lille      | 30-31/03+30/04/26 |
|                                                                                        |            | 21-22/05+12/06/26 |
|                                                                                        |            | 08-09/06+03/07/26 |
|                                                                                        |            | 02-03+23/11/26    |
|                                                                                        | Calais     | 17-19/06/26       |
| Motivation et bien-être au travail : leviers et actions personnelles                   | Dunkerque  | 27-28/08+18/09/26 |
|                                                                                        | Lille      | 12-13/03/26       |
|                                                                                        | Amiens     | 20-21/08/26       |
| Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles | Lille      | 02-04/02/26       |
|                                                                                        |            | 15-17/06/26       |
|                                                                                        |            | 26-28/08/26       |
|                                                                                        |            | 19-21/10/26       |
|                                                                                        | Saint-Omer | 28-29/05+05/06/26 |
|                                                                                        | Montreuil  | 08-10/07/26       |

## F) Le domaine « culturel »

Afin d'accompagner les acteurs des métiers de la culture artistique les actions de formations suivantes ont été sollicitées :

| <b>Formation</b>                                                         | <b>Lieux</b> | <b>Dates</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| La conduite d'un projet culturel                                         | Lille        | 03-05/02/26  |
|                                                                          | Amiens       | 22-24/09/26  |
| La connaissance des besoins et des pratiques du public                   | Amiens       | 10-11/02/26  |
|                                                                          |              | 12-13/02/26  |
| L'organisation d'un événement artistique et culturel                     | Lille        | 10-12/03/26  |
|                                                                          | Amiens       | 17-19/11/26  |
| La régulation émotionnelle du musicien : faire de ses émotions une force | Lille        | 02-03/04/26  |
| L'enseignement artistique adapté aux "dys" et autres types de handicap   | Lille        | 08-09/04/26  |
|                                                                          | Amiens       | 22-23/09/26  |

## G) Le domaine « Sécurisation des pratiques et prévention des risques »

Dans le cas des formations réglementaires obligatoires ou seulement conseillées en matière de prévention des risques, il est prévu d'organiser des formations autour des thématiques récurrentes qui occasionnent souvent un coup non négligeable pour la collectivité.

Cette année les formations suivantes devraient être programmées :

- ✓ Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail :

La formation « Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » permet aux agents déjà formés d'actualiser leurs compétences en premiers secours et en prévention des risques professionnels. Obligatoire tous les 24 mois, elle garantit le maintien de la capacité d'intervention en cas d'urgence et contribue à la sécurité des agents et des usagers. Son intégration au plan de formation assure la conformité réglementaire et renforce la politique de prévention de la collectivité. La formation sera réalisée par un organisme habilité présent sur le territoire, ainsi que par un agent actuellement formateur auprès de la Protection Civile, sous réserve que la CCPO obtienne son habilitation en tant qu'organisme de formation par l'INRS.

## III) LES FORMATIONS OBLIGATOIRES

### A) Les formations statutaires obligatoires

- **Formation d'intégration**

Elle intervient lors du premier recrutement et/ou de la nomination dans un nouveau cadre d'emplois. Elle doit être effectuée dans l'année qui suit la nomination. Elle conditionne la titularisation de l'agent. Sa durée est de :

- 5 jours pour les agents de catégorie C
- 10 jours pour les agents de catégorie A et B

*1 formation prévue (B) en 2026.*



- **Formation de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi**

Toutes les formations de professionnalisation ont pour objectif de permettre l'adaptation à l'emploi et le maintien à niveau des compétences des fonctionnaires. La formation de professionnalisation au premier emploi doit être suivie dans les 2 années qui suivent la nomination dans un nouveau cadre d'emploi. Les formations citées ci-avant entrent en compte. *4 formations [minimum] prévues en 2026.*

- **Formation de professionnalisation tout au long de la carrière**

Elle doit être suivie régulièrement par période de 5 ans les objectifs des formations de professionnalisation tout au long de la carrière correspondent aux objectifs de la formation générale :

- assurer l'adaptation des agents à leur poste de travail
- veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi
- contribuer au développement des compétences.

Les formations citées ci-avant peuvent correspondre.

## **B) Les formations réglementaires en matière d'Hygiène et de Sécurité au travail**

Ce sont des formations importantes et obligatoires qui permettent aux agents de travailler en sécurité et d'assurer leur mission. Si les habilitations, CACES ou permis n'ont pas été recyclés dans les délais légaux, les missions qui en découlent ne peuvent plus être réalisées.

A noter le volet des formations liées à l'AIPR visant à se conformer à une nouvelle obligation réglementaire (Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux), dont les habilitations sont à jour.

Les collaborateurs se distinguent en fonction de leur cœur de métiers. Cependant, tous les postes requièrent expertise et technicité. On distingue des grands domaines sur lesquels la technicité est particulièrement présente. Ces métiers nécessitent des compétences, savoirs techniques, autorisations, habilitations et des certificats ou attestations indispensables dans le cadre de la maîtrise, et la prévention des risques et les connaissances relatives à l'assainissement.

Les collaborateurs de la CCPO possèdent des connaissances et des compétences liées à l'ancienneté et à la pratique de leurs métiers. Cependant ces pratiques, méritent aujourd'hui d'être réinterrogées afin de s'adapter aux nouvelles contraintes liées aux évolutions structurelles, conjoncturelles, comportementales ou technologique.

En effet, les collaborateurs(trices)(e) qui relèvent de la filière technique, ne disposent pas tous du même niveau de connaissance, de certifications et autorisations dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Le rôle de la collectivité est de mettre tout en œuvre pour que les collaborateurs(trices)(es) disposent des formations nécessaires à la bonne exécution de leurs missions, pour sécuriser, et parfaire leurs méthodes. Les chefs(fes) d'équipe doivent être en capacité d'accompagner, de conseiller leurs collaborateurs(trices) aux obligations de sécurisation de leurs interventions.



- **Les formations d'habilitations et de certifications**

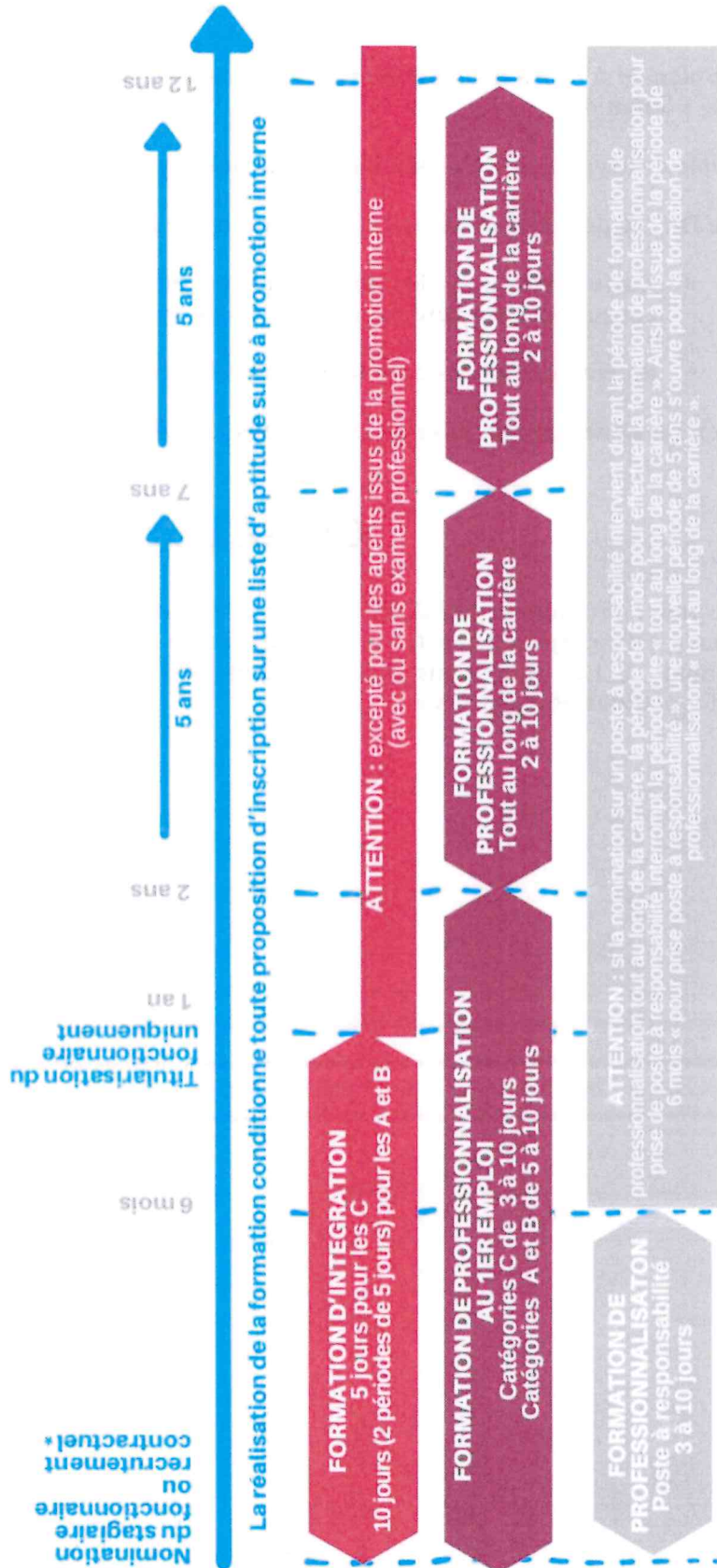
Il s'agit d'un volet important et conséquent financièrement du plan de formation.

Seront programmées cette année les formations initiales et de recyclages suivantes :

- ✓ habilitations électriques : 1 initiale pour un agent technique en 2026, 1 recyclage en 2027
- ✓ CACES : 3 recyclages en 2027
- ✓ 1 permis poids lourds en en 2026 et 4 en 2027 (simple visite médicale)
- ✓ 2 FCO Marchandises en 2026 et 1 en 2027

# SCHEMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES

*Le pft*



- \* Les agents soumis à la formation d'intégration sont :
  - les agents lauréats de concours ou recrutés directement en catégorie C
  - les agents contractuels recrutés en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et ayant un contrat d'une durée d'au moins un an.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC111111225-DE

SLOW

## FORMATIONS AU TITRE DU DIF – CPF

Le plan de formation ne prévoit pas les demandes particulières au titre du Droit Individuel à la Formation.

Seule une typologie de formation rentre dans le périmètre du DIF/CPF.

Ce DIF ne peut être utilisé qu'à la condition que les actions de formation suivies :

- ✓ Correspondent à des formations de perfectionnement ou de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique
- ✓ Soient préinscrites dans le plan de formation de la collectivité.

Voir les conditions de mise en œuvre dans le règlement de formation.

## CONCLUSION

Le plan de formation 2026/2027 n'est pas définitif dans le sens où les formations CNFPT peuvent être rajoutées au fur et à mesure selon le protocole établi dans le règlement de formation. Les formations réglementaires de recyclage sont anticipées dans la partie « Formations obligatoires ».





# Règlement de Formation

Communauté de Communes Pays d'Opale



*Le vert, le vrai, la vie*

# RÈGLEMENT DE FORMATION

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Soumis pour avis au CST le : 27/11/2025

Adoption par l'Assemblée délibérante le : \_\_\_\_\_

Pour la période : 2025-2026

## Sommaire

|                                                                         |      |
|-------------------------------------------------------------------------|------|
| A. Préambule                                                            | p.1  |
| B. Le cadre juridique                                                   | p.1  |
| C. Les acteurs de la formation et leur rôle                             | p.1  |
| D. Les différents types de formation                                    | p.2  |
| E. Les conditions d'exercice de la formation au sein de la collectivité | p.14 |



## A. PRÉAMBULE

Le présent règlement est destiné à préciser les modalités de formations des agents dans les services de la collectivité. Il s'applique à tout agent employé à titre permanent ou temporaire suivant les types de formation qui leur sont applicables décrits dans le document.

## B. LE CADRE JURIDIQUE

### 1. Le Code Général de la Fonction Publique

Notamment ses articles L. 115-4 et L.421-1 à L.424-1.

### 2. Les principaux décrets :

- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
- Décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- Décret n°2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie modifié notamment par le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019,
- Décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

## C. LES ACTEURS DE LA FORMATION ET LEUR RÔLE

Le Président de la Communauté de Communes définit les orientations politiques en matière de formation et autorise les départs en formation.

Le Comité Social Territorial rend un avis sur les dispositions générales à la formation.

La Commission Administrative ou Consultative Paritaire émet un avis en cas de refus d'action de formation.

Le service RH assure la diffusion du règlement formation ainsi que son actualisation, recueille les demandes de formation des agents et des services notamment à la suite des entretiens professionnels, traite les départs en formation, s'assure du suivi des formations obligatoires.

Le responsable hiérarchique direct évalue les besoins en formation du service/des agents, formalise auprès du service RH les demandes de formation, gère les modalités des départs en formation au sein de son service (absences, remplacements...).

Les agents sont les acteurs principaux de la formation et communiquent leurs besoins en formation notamment lors des entretiens professionnels.

Ils s'engagent à suivre les formations et à les évaluer si besoin.

Nos principaux partenaires pour organiser les formations sont :

- Le CNFPT qui est l'organisme de référence principal en matière de formation des agents de la fonction publique territoriale. Il assure les formations statutaires et les formations tout au long de la vie. La collectivité ayant au moins un agent à temps complet verse une cotisation obligatoire auprès du CNFPT.

## D. LES DIFFÉRENTS TYPES DE FORMATION

### 1. Les formations obligatoires

#### 1.1 La formation d'intégration

Elle vise à intégrer le fonctionnaire nouvellement nommé sur un cadre d'emplois.

##### **Bénéficiaires :**

Tous les agents nouvellement nommés après un concours ou sous recrutement direct dans un cadre d'emplois de catégorie A, B ou C sauf ceux accédant à un nouveau grade par promotion interne.

Ils doivent suivre cette formation dans l'année qui suit leur nomination.

##### **Durée :**

Pour les fonctionnaires de catégorie A et B : 10 jours,

Pour les fonctionnaires de catégorie C : 5 jours.

##### **Mise en œuvre :**

La formation d'intégration est dispensée par le CNFPT.

L'inscription est réalisée par le service RH dès la nomination de l'agent.

A l'issue de la formation, le CNFPT remet à l'agent et à la collectivité une attestation de présence.

La titularisation est subordonnée au suivi des formations d'intégration.

Une dispense, totale ou partielle, peut être accordée au fonctionnaire justifiant :

- D'une formation sanctionnée par un titre ou diplôme reconnu par l'État et en adéquation avec les responsabilités,
- D'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en adéquation avec les responsabilités et en lien avec les missions définies par le statut particulier,
- De formations professionnelles déjà suivies, dès lors qu'elles sont en adéquation avec les responsabilités qui lui incombent, ou de bilans de compétences.

La demande de dispense, totale ou partielle, doit être présentée au CNFPT par la collectivité et ce en concertation avec l'agent. La décision de dispense du CNFPT fait l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation pour laquelle la dispense est accordée.

### **1.2 La formation de professionnalisation**

Elle vise l'adaptation du fonctionnaire à son emploi et au maintien de ses compétences.

#### **1.2.1 Au premier emploi**

##### **Bénéficiaires :**

Les fonctionnaires de toutes catégories (A, B ou C) nouvellement nommés stagiaires, y compris ceux en détachement et ceux nommés au titre de la promotion interne.

##### **Durée :**

Pour les catégories A et B : de 5 à 10 jours

Pour la catégorie C : de 3 à 10 jours.

##### **Mise en œuvre :**

Doit intervenir dans les 2 ans après la nomination

#### **1.2.2 Tout au long de la carrière**

##### **Bénéficiaires :**

Tous les fonctionnaires de toutes catégories (A, B ou C), afin qu'ils s'adaptent à l'évolution de leur poste

##### **Durée :**

Pour les catégories A, B et C : **de 2 à 10 jours par période de 5 ans** à la suite des formations de professionnalisation au premier emploi.



### **1.2.3 Suite à affectation sur un poste à responsabilités**

#### **Bénéficiaires :**

Tout fonctionnaire qui accède pour la première fois à des fonctions d'encadrement bénéficie de formations au management.

Sont considérés comme des postes à responsabilités à la collectivité :

- Les emplois fonctionnels,
- Les emplois de direction, d'encadrement, assortis de responsabilités particulières, éligibles à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- Un emploi qui serait déclaré emploi à responsabilités par la collectivité après avis du comité social territorial.

#### **Durée :**

Pour les catégories A, B et C : de **3 à 10 jours** dans les **6 mois suivant l'affectation**.

### **1.2.4 Dispositions communes aux 3 sortes de formation de professionnalisation :**

- La formation de professionnalisation conditionne l'accès à un nouveau cadre d'emplois par le biais de l'avancement de grade ou de la promotion interne,
- L'inscription est réalisée par le service RH après concertation avec l'agent et après avis favorable du supérieur hiérarchique.
- Un suivi des compteurs de formation de professionnalisation des agents est assuré.

Une dispense, totale ou partielle, peut être accordée au fonctionnaire justifiant :

- Pour la formation de professionnalisation au premier emploi :
  - D'une formation sanctionnée par un titre ou diplôme reconnu par l'État et en adéquation avec les responsabilités,
  - D'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en adéquation avec les responsabilités et en lien avec les missions définies par le statut particulier,
- Pour les 3 formations de professionnalisation :
  - De formations professionnelles déjà suivies, dès lors qu'elles sont en adéquation avec les responsabilités qui lui incombent, ou de bilans de compétences.

La demande de dispense, totale ou partielle, doit être présentée au CNFPT par la collectivité.

La décision de dispense du CNFPT fait l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation.

### **1.3 Les formations spécifiques obligatoires en hygiène et sécurité**

La collectivité est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale de ses agents. Ainsi, elle est tenue de s'assurer que ses agents bénéficient d'une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité.

Ces formations concernent notamment :

- Les gestes aux premiers secours,
- La manipulation du matériel d'incendie,
- L'utilisation des EPI (Équipements de Protection Individuelle),
- Les habilitations électriques,
- L'accueil sécurité dans la collectivité et au poste de travail,
- La réalisation d'activités particulières (utilisation de produits chimiques, gestes et postures...),
- Les modules de formation obligatoires aux fonctions d'assistants de prévention, de conseiller prévention et d'ACFI.
- Permis – Transport de marchandises (OM)

#### **Bénéficiaires :**

Tous les agents, en fonction des postes occupés.

#### **Mise en œuvre :**

La formation est renouvelée chaque fois que nécessaire. Le service RH doit tenir un tableau de suivi de ces formations en lien avec l'assistant de prévention, et veiller à leur mise à jour et procède à l'inscription de l'agent.

## **2. Les formations facultatives**

### **2.1 Les formations de perfectionnement**

La formation de perfectionnement permet aux agents de renforcer, de développer leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles.

#### **Bénéficiaires :**

Les fonctionnaires et les agents contractuels peuvent bénéficier de formations de perfectionnement.

#### **Mise en œuvre :**

La formation de perfectionnement est accomplie en cours de carrière, sous réserve des nécessités de service à :

- L'initiative de l'agent ; dans ce cas, elle peut être mobilisée avec le Compte Personnel de Formation dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (voir point 2.3.1.1).

- La demande de l'employeur.

Un agent qui a déjà bénéficié d'une formation de perfectionnement dispensée pendant les heures de service, ne peut pas prétendre au bénéfice d'une action de formation ayant le même objet pendant 12 mois à compter de la fin de la session de formation.

Cependant, si la durée de l'action de formation était inférieure à 8 jours ouvrés, le délai est abaissé à 6 mois sans que la durée cumulée des actions de formation suivie n'excède 8 jours pour une période de 12 mois. Aucun délai ne peut être opposé à l'agent si l'action de formation n'a pu être menée à son terme en raison des nécessités de service.

## **2.2 Les préparations aux concours et examens professionnels**

La préparation aux concours et examens professionnels fait l'objet d'une codécision, elle peut être demandée par l'agent et/ou proposée par la collectivité. Elle permet aux agents de faire évoluer leur carrière.

### **Bénéficiaires :**

Les fonctionnaires ou agents contractuels qui remplissent les conditions statutaires d'accès peuvent préparer un concours ou un examen professionnel.

### **Mise en œuvre :**

Répondant à un projet d'évolution professionnelle, les préparations aux concours et examens professionnels font l'objet d'une sollicitation par l'agent de son Compte Personnel de Formation (voir point 2.3.1.1).

Cette formation est dispensée par le CNFPT.

Pour s'inscrire, les agents doivent remplir les conditions de diplôme ou d'ancienneté requises pour présenter le concours ou l'examen visé.

La formation peut être suivie pendant le temps de service (sous réserve des nécessités de service) ou en dehors du temps de service.

Si l'agent a besoin d'un temps de préparation personnelle, sans qu'il ne soit inscrit à une action de formation, il peut utiliser son Compte Épargne Temps, et à défaut son CPF, dans une limite de 5 jours par année civile.

L'agent qui a déjà bénéficié d'une préparation aux concours et examens professionnels, dispensée pendant les heures de service, ne peut pas prétendre au bénéfice d'une action de formation ayant le même objet pendant 12 mois à compter de la fin de la session de formation.

Cependant, si la durée de l'action de formation était inférieure à 8 jours ouvrés, le délai est abaissé à 6 mois sans que la durée cumulée des actions de formation suivie n'excède 8 jours pour une période de 12 mois.



## **2.3 La formation personnelle**

### **2.3.1 Le compte personnel d'activité**

Le Compte Personnel d'Activité (CPA) a pour objectifs de renforcer l'autonomie de l'agent dans la mobilisation de son droit à la formation et de faciliter son évolution professionnelle.

Le CPA comprend le compte personnel de formation (CPF) et le compte engagement citoyen (CEC).

#### **Bénéficiaires :**

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet, ainsi qu'aux fonctionnaires radiés des cadres de la collectivité, momentanément privés d'emploi, sous réserve de la prise en charge des allocations de retour à l'emploi par la collectivité, ou sous réserve, pour l'agent en disponibilité, d'une demande de réintégration.

#### **2.3.1.1 Le compte personnel de formation (CPF)**

Il permet d'acquérir des droits à formation en fonction du temps de travail accompli. L'alimentation s'effectue au 31 décembre de chaque année. Depuis le 1er janvier 2020, un agent à temps complet acquiert 25 heures maximum par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 150 heures.

Le temps de travail à temps partiel est assimilé à du temps complet et une proratisation s'effectue pour les emplois à temps non complet.

Par exception, les agents de catégorie C dépourvus de qualification, c'est-à-dire qui ne possèdent pas un diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau 3 (CAP, BEP), bénéficient d'un relèvement du plafond des droits à la formation de 400 heures et d'une alimentation du CPF de 50 heures maximum par année de travail. Pour bénéficier de cette alimentation majorée, l'agent doit en faire la déclaration lors de l'activation de son compte en ligne sur le site dédié, en renseignant un champ relatif au niveau de diplôme maximum obtenu.

Lorsque le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude des fonctions, l'agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires sur présentation d'un avis du médecin du travail (dans la limite de 150 heures en complément des droits déjà acquis par l'agent), sans préjudice des plafonds mentionnés précédemment (150 heures ou 400 heures selon le niveau de diplôme de l'agent). L'alimentation des droits s'effectue chaque année de manière automatique et directement par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est possible de convertir en heures les droits acquis en euros dans le privé. La conversion est laissée à l'initiative des agents et peut-être réalisée directement sur le portail du CPF (15€ pour 1 heure).

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hormis celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle (en particulier s'inscrivant dans un dispositif de certification professionnelle « CléA ») ou

le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Peut être considérée comme répondant à un projet d'évolution professionnelle, toute action de formation qui vise à :

- Accéder à de nouvelles responsabilités, par exemple exercer des fonctions managériales (formation au management, etc.) ou encore pour changer de cadre d'emplois ou de grade (préparation aux concours et examens, etc.)
- Effectuer une mobilité professionnelle (et le cas échéant géographique), par exemple pour changer de domaine de compétences (un agent occupe un poste à dominante juridique et souhaite s'orienter vers un poste budgétaire et demande à bénéficier d'une formation en ce sens préalablement au moment de postuler, etc.).
- S'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle, y compris dans le secteur privé, par exemple pour la création ou la reprise d'entreprise, etc.

Les agents peuvent donc solliciter leur CPF pour :

- Le suivi d'une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriée sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale ;
- Le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public ;
- Le suivi d'une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le code du travail.

Un accès prioritaire aux formations destinées à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle dans le cadre de l'utilisation du CPF est reconnu aux :

- Agents de catégorie C n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant au niveau 4 ;
- Agents en situation de handicap ;
- Agents particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle.

L'agent sollicite l'accord écrit de la collectivité sur la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée, en précisant le projet d'évolution professionnelle qui fonde sa demande.

Lors de l'instruction des demandes de formation au titre du CPF, la collectivité examine les demandes en donnant une priorité, par exemple :

- 1- Aux actions de formation visant à obtenir une certification professionnelle « CléA »  
[La certification professionnelle « CléA » s'inscrit dans le champ des formations obligatoires. L'accès au certificat « CléA » est de droit, l'employeur ne peut que reporter le bénéfice de cette formation dans la limite d'une année en raison des nécessités de service.].
- 2- Aux actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ; les droits des personnes concernées peuvent être abondés d'un crédit d'heures supplémentaires dans la limite de 150 heures, en vue de faciliter l'accès aux formations qui leur permettront de réorienter

leur parcours professionnel. Dans ce cas de figure, l'agent doit produire un avis du médecin de prévention ou du médecin de travail attestant que son état de santé l'expose, compte tenu de ses conditions de travail, à un risque d'incapacité à l'exercice de ses fonctions.

- 3- Aux actions de formation visant à valider des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles.
- 4- Aux actions de formation visant à préparer des concours et examens professionnels.
- 5- Aux agents ayant déjà reçu un refus de formation dans le cadre du CPF.
- 6- En dernier critère, à la formation la moins onéreuse.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Les formations ont lieu, en priorité, sur le temps de travail dans le respect des nécessités de service.

Les heures de formation donnent lieu au maintien de la rémunération.

L'agent a la possibilité de consommer par anticipation des droits non encore acquis lorsque la durée de la formation visée est supérieure aux droits acquis dans certaines conditions.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais engagés par la collectivité.

**La délibération n°29 du 25/03/2021 précise les modalités d'utilisation du CPF.**

#### **2.3.1.2 Le compte d'engagement citoyen (CEC)**

Le CEC permet d'acquérir, au titre d'activités de bénévolat, de volontariat ou de maître d'apprentissage, des droits de formation supplémentaires.

Il peut compléter les droits relevant du CPF pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Les droits acquis au titre du Compte d'Engagement Citoyen sont comptabilisés en euros (240 euros forfaitaires par activité et par année, dans la limite maximale de 720 euros). Ils peuvent être convertis en heures à raison de 12 euros pour 1 heure pour compléter les heures inscrites sur le CPF.

Les activités sont déclarées à la Caisse des Dépôts et Consignations par l'organisme gestionnaire compétent pour le volontariat et l'apprentissage. Les bénévoles associatifs doivent les déclarer directement en ligne sur le site « Le Compte Bénévole » [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) en indiquant l'association (par ses numéros RNA et SIREN), leur fonction au sein de l'association et le nombre d'heures consacrées à l'activité.



Les heures CEC peuvent être mobilisées :

- Soit pour suivre une formation éligible au CPF,
- Soit pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles, aux volontaires de service civique et aux sapeurs-pompiers volontaires.

### **2.3.2 Le congé de formation professionnelle (CFP)**

Il permet à l'agent, dans le cadre de sa formation personnelle, de suivre sur son temps de travail un parcours de formation de longue durée.

**Bénéficiaires :**

- Les fonctionnaires ayant accompli au moins 3 ans de services effectifs dans la fonction publique.
- Les agents contractuels de droit public ayant accompli au moins 3 ans de services publics consécutifs ou non, dont au moins 12 mois au sein de la collectivité dans laquelle est demandé le congé de formation.

La durée du congé est de 3 ans maximum pour l'ensemble de la carrière, utilisable en une seule fois ou réparti au long de la carrière en semaines, journées ou demi-journées.

L'agent ne peut obtenir un nouveau congé de formation dans les 12 mois qui suivent le premier, sauf si celui-ci n'a pu être mené à son terme en raison des nécessités de service.

Pendant les 12 premiers mois du congé de formation, l'agent perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement indiciaire brut et de l'indemnité de résidence perçus avant la mise en congé, plus l'éventuel supplément familial de traitement.

NB : L'indemnité est égale à 100% du TBI et de l'indemnité de résidence pendant les 12 premiers mois, puis 85% les 12 mois suivants pour les agents suivants :

- Agents de catégorie C n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant au niveau 4,
- Agents en situation de handicap,
- Agents particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle.

Une obligation de servir s'applique (égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu les indemnités et, en cas de rupture de l'engagement, remboursement prévu du montant de ces indemnités à concurrence de la durée de service non effectué).

NB : La durée de l'engagement est au maximum de 36 mois pour les agents suivants :

- Agents de catégorie C n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant au niveau 4,
- Agents en situation de handicap,
- Agents particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle.

L'agent doit fournir chaque mois et à la fin du congé une attestation de présence effective à la formation. En cas d'absence injustifiée, il est mis fin au congé et l'agent doit rembourser les indemnités perçues.

Le temps passé en congé de formation est considéré comme du temps passé dans le service. L'agent bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations qu'un agent en activité.

Durant les périodes d'interruption de la formation (congés universitaires, par exemple), l'agent reprend ses fonctions et peut, le cas échéant, demander le bénéfice de ses congés annuels. Ces périodes de reprise des fonctions ou de congés annuels ne sont pas prises en compte au titre du congé de formation et sont rémunérées intégralement.

Les congés non pris avant le terme de l'année civile sont réputés perdus.

L'agent peut demander un Congé de Formation Professionnelle (CFP) après avoir consommé ses droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF).

L'agent a la possibilité de solliciter le bénéfice de ses droits CPF au terme du Congé de Formation Professionnelle.

### **2.3.3 Le congé pour bilan de compétence**

Le bilan de compétences est un outil d'analyse et d'évaluation des compétences professionnelles et personnelles avec pour objectif la définition d'un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

Il est à noter que le CNFPT ne propose pas de bilan de compétences mais il propose une offre alternative, parfois plus adaptée, intitulée « Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle choisie ».

#### **Bénéficiaires :**

Les agents fonctionnaires, contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent.

#### **Mise en œuvre :**

La demande doit être présentée 60 jours avant le début du bilan de compétences en précisant les dates, la durée (24 heures maximum du temps de service, éventuellement fractionnable) et l'organisme prestataire choisi et doit être accompagnée, le cas échéant, de la demande de prise en charge financière par la collectivité.

NB : La durée du congé est portée à 72 heures de temps de service pour les agents suivants :

- Agents de catégorie C n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant au niveau 4,
- Agents en situation de handicap,
- Agents particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle.

La collectivité a 30 jours pour faire connaître son accord, ou les raisons qui motivent son rejet ou son report, ainsi que sa décision concernant la prise en charge financière.

Si la collectivité accepte de prendre en charge financièrement le bilan, ce dernier ne peut être réalisé qu'après signature d'une convention tripartite entre le fonctionnaire, la collectivité et l'organisme prestataire.

L'agent remet, à l'issue du bilan, une attestation de présence délivrée par l'organisme prestataire.

L'agent qui, sans motif valable, ne suit pas l'ensemble du bilan perd le bénéfice de ce congé. Le cas échéant, il doit rembourser le montant de la prise en charge financière engagée par la collectivité.

L'agent ne peut prétendre à un autre bilan qu'à l'expiration d'un délai d'au moins 5 ans après le précédent.

#### **2.3.4 Le Congé pour Validation des Acquis de l'Expérience**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit permettant de valoriser ses expériences afin d'obtenir une qualification reconnue.

Par ce moyen, l'agent peut obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sans avoir à suivre une formation.

##### **Bénéficiaires :**

Les agents fonctionnaires, contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent.

##### **Mise en œuvre :**

Le congé pour Validation des Acquis de l'Expérience est de 24 heures maximum du temps de service, éventuellement fractionnable.

NB : La durée du congé est portée à 72 heures de temps de service pour les agents suivants :

- Agents de catégorie C n'ayant pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel correspondant au niveau 4,
- Agents en situation de handicap,
- Agents particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle.

La rémunération est conservée.

La demande doit être présentée 60 jours avant le début des actions de validation de l'expérience. Elle doit préciser le diplôme, le titre ou le certificat de qualification visé, les dates, la nature et la durée des actions nécessaires ainsi que le nom des organismes intervenants et, le cas échéant, la prise en charge financière souhaitée.

La collectivité a 30 jours pour faire connaître son accord, ou les raisons qui motivent son rejet ou son report (y compris pour la partie prise en charge financière).

Si la collectivité prend en charge financièrement les frais de participation et de préparation à l'action de VAE, une convention tripartite doit être conclue entre le fonctionnaire, la collectivité et les organismes intervenants.

L'agent remet, à l'issue du congé pour VAE, une attestation de fréquentation effective délivrée par l'organisme chargé de la certification.

L'agent qui, sans motif valable, ne suit pas l'ensemble de l'action pour laquelle le congé a été accordé, perd le bénéfice de ce congé. Le cas échéant, il doit rembourser le montant de la prise en charge financière engagée par la collectivité.

L'agent ne peut prétendre à un autre congé pour VAE qu'à l'expiration d'un délai d'un an après le précédent.



### **2.3.5 Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française**

L'action de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française est inscrite comme formation à part entière.

Cette action a pour vocation de permettre la maîtrise des compétences de base.

Tous les agents en difficulté en matière d'écrits professionnels, de lecture, de calculs, de mesures, peuvent bénéficier de cette formation. Cette remise à niveau permet à l'agent de progresser dans sa vie professionnelle et personnelle.

La formation peut être suivie à la demande de l'agent ou à la demande de la collectivité. Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation.

### **2.3.6 La période d'immersion professionnelle**

La période d'immersion professionnelle permet à l'agent d'appréhender la réalité d'un métier, d'observer sa pratique et l'environnement professionnel dans lequel elle se déroule, en vue de confirmer son projet d'évolution professionnelle et de faire un choix éclairé de mobilité.

#### **Bénéficiaires :**

Tous les agents.

#### **Mise en œuvre :**

La demande doit être présentée au plus tard 3 mois avant la date de commencement de l'immersion souhaitée (le délai peut être réduit en cas d'accord entre l'agent et la collectivité), et doit préciser la structure d'accueil souhaitée (administration publique ou tout autre organisme public), la durée (entre 2 et 10 jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à 20 jours sur une période de 3 ans) et la période envisagée.

La collectivité a 1 mois pour faire connaître son accord, ou les raisons qui motivent son rejet ou son report.

Une convention tripartite entre l'agent, l'employeur et la structure d'accueil définit les fonctions observées par l'agent, le lieu, la durée, ainsi que les dates de déroulement de l'immersion.

Le temps passé en période d'immersion professionnelle est considéré comme du temps passé dans le service. L'agent bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations qu'un agent en activité.

L'agent étant considéré en mission, la collectivité prend en charge les frais de déplacement.

La rémunération est conservée.

## E. LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FORMATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ.

### 1. Formation à la demande de l'agent

Toute demande de formation de l'agent doit faire l'objet d'une concertation avec la collectivité. Sauf cas exceptionnel, elle est notamment soumise et actée lors de l'entretien annuel.

En dehors de ce temps d'échanges, la demande peut être formulée via l'utilisation du formulaire du CNFPT correspondant, en détaillant le plus possible les objectifs de la formation visée : contenu de la formation, les dates, le coût...

Il est nécessaire de préciser sur quelles modalités la formation est envisagée (formation en lien avec les missions = formation de professionnalisation, formation personnelle avec la mobilisation des droits au Compte Personnel de Formation, formation personnelle dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle...).

La demande est remise, pour avis, au supérieur hiérarchique.

### 2. Formation à la demande de l'employeur

La formation est une démarche personnelle et volontaire de l'agent mais ce dernier est tenu de suivre les formations obligatoires. La collectivité doit s'assurer de la mise en œuvre de ces formations obligatoires en informant l'agent sur ses obligations, en veillant au respect des délais.

La demande de formation peut être liée à un projet de service, à une obligation réglementaire. Le responsable hiérarchique informe alors l'agent sur les objectifs et le contenu de la formation.

### 3. Validation de la demande de formation et inscriptions

Le responsable hiérarchique transmet la demande de l'agent au service RH qui traite la demande.

Les départs en formation sont subordonnés aux :

- Nécessités de services,
- Disponibilités budgétaires,
- Adéquation avec les missions ou objectifs visés

La collectivité informe l'agent de son accord ou de son refus dans les délais réglementaires.

Le service RH se charge des inscriptions aux formations obligatoires. Aucune inscription directe par l'agent n'est autorisée.

Pour les formations CNFPT :

Le service RH saisit directement en ligne l'inscription à la formation sur la plateforme d'inscription <https://inscription.cnfpt.fr/>, l'agent reçoit par la suite une confirmation d'inscription.

Une fois l'inscription validée, l'agent s'engage à suivre la formation, sauf motifs impérieux et sur justificatif.

#### 4. Les modalités pratiques de départs en formation

L'agent doit solliciter un ordre de mission pour tout déplacement en dehors de sa résidence administrative ou familiale. Il le remet au responsable de service pour signature avant transmission au service RH.

L'ordre de mission couvre l'agent en cas d'accident et permet un remboursement des frais de déplacement, lorsque ces derniers ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

Ce document doit être complété et transmis au moins 8 jours avant le départ en formation. L'ordre de mission doit préciser les dates, le lieu de la formation et le mode de transport.

Les frais liés aux actions de formation dans le cadre de préparation aux concours, examens professionnels et présentation aux épreuves écrites ou orales sont pris en charge par la collectivité.

La prise en charge des frais de transport et de restauration générés par les épreuves des concours et examens professionnels est limitée à un concours ou examen par an (admissibilité et admission) et mise en œuvre selon le barème du CNFPT pour l'usage du véhicule personnel.

La prise en charge des frais de transport est opérée sur la base du forfait kilométrique si utilisation du véhicule personnel ou sur production de justificatifs si transport en commun (base tarif 2<sup>ème</sup> classe), péages d'autoroute et parking.

La prise en charge des repas est opérée selon le barème forfaitaire.

Le mode de transport s'effectue en priorité de la manière suivante :

- Transports en commun,
- Véhicule personnel.
- Véhicule de service, sous réserve des disponibilités,

En cas d'utilisation d'un véhicule, le co-voiturage est à privilégier.

La formation qui se déroule sur le temps de travail de l'agent est considérée comme du temps de service. L'agent est maintenu en position d'activité. Il conserve donc sa rémunération.

Si l'agent se forme en dehors de son temps de service avec l'accord de la collectivité, il bénéficie de la législation de la sécurité sociale relative à la protection en matière d'accident du travail et de maladies professionnelles.

L'agent doit prévenir son responsable pour toute absence durant la formation.

L'agent remet, à la fin de sa formation, une attestation de présence effective délivrée par l'organisme de formation.

Cette attestation sera enregistrée et classée dans le dossier individuel.

Fait à ....., le .....

Le Président,  
Ludovic LOQUET



Envoyé en préfecture le 16/12/2025  
Reçu en préfecture le 16/12/2025  
Publié le  
ID : 062-200072478-20251211-CC112111225-DE

SLOW

| 2025-2026 | Hiver (8 mois dans l'année)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Eté (Juin/Juillet/                                                                                                                                                   |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|           | <p><u>Lundis</u> : semaines paires uniquement : postes uniquement du matin (5h) pour les agents de collecte</p> <p><u>Vendredis</u> : semaines paires et impaires : postes uniquement du matin (5h) pour les agents de collecte</p>                                                                                                                                                                                      | <p>Vendredis : départ à 10h pour le poste de l'après midi au lieu de 11h30 - fin de poste à 16h30 au lieu de 18h (45 min de pause et de douche après la tournée)</p> |
|           | <p><u>Semaine impaire :</u><br/>Lundi, mardi, mercredi : départ à 10h pour le poste de l'après midi au lieu de 11h30 - fin de poste à 16h30 au lieu de 18h (45 min de pause et de douche après la tournée)</p> <p><u>Semaine paire :</u><br/>Mardi, mercredi, jeudi départ à 10h pour le poste de l'après midi au lie de 11h30 - fin de poste à 16h30 au lieu de 18h (45 min de pause et de douche après la tournée)</p> | X                                                                                                                                                                    |
| >>>>>>    | 1 journée de l'après midi tous 15 jours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                      |
| >>>>>>    | Si départ à 10h, fin à 16h30 si tout est ok (nettoyage, collecte) sinon 17h15, au lieu de 18h (18h45)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                      |
| >>>>>>    | Si pas de camion à 10h (panne), départ à 11h30 - fin 18h si tout est ok sinon 18h45                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                      |



Nom ou dénomination sociale, statut et forme juridique,  
adresse, téléphone, adresse électronique,  
N° TVA et N° RCS ou RM.

**LA TROMPE D'EUSTACHE**  
6 Bvd Jacquard 62100 CALAIS  
03 74 73 92 95  
SIRET : 85338820500025

## Devis/Offre

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC114111225-DE

Nom et adresse du client

CCPO  
gar de la libération  
62340 Guime

Le : 17/11/25 Durée de validité du devis :

Délai : Modalités de paiement :

Adresse de livraison ou d'exécution de la prestation :

Modalités de livraison ou d'exécution du contrat :

EXACOMPTA 1314RE

| Désignation                                                                                                                                                                                             | Quantité | Prix unitaire H.T.   | Total H.T. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|------------|
| Proposition de rachat<br>d'instruments d'élèves pour<br>piles (13 instruments)                                                                                                                          | 1        |                      |            |
| => Avoir de 680 € en<br>répétitions sur le perc<br>instrumental de l'école de<br>musique                                                                                                                |          | 680€                 | 680€       |
| «BON POUR ACCEPTATION» SIGNATURE                                                                                                                                                                        |          |                      |            |
|                                                                                                                                                                                                         |          | MONTANT TOTAL H.T.   |            |
| DATE :                                                                                                                                                                                                  |          | MONTANT T.V.A. 1%    |            |
|                                                                                                                                                                                                         |          | MONTANT TOTAL T.T.C. | 680€       |
| Garantie(s) éventuelle(s) et modalités des réclamations :                                                                                                                                               |          |                      |            |
| Coordonnées du médiateur de la consommation (Article L615 1 du Code de la Consommation) :                                                                                                               |          |                      |            |
| Pour les activités soumises à un régime d'autorisation (nom et adresse de l'autorité ayant délivré l'autorisation) :                                                                                    |          |                      |            |
| Pour les professions réglementées (titre professionnel et État l'ayant octroyé ainsi que, le cas échéant, nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel) :                                             |          |                      |            |
| Pour les activités pour lesquelles une assurance professionnelle est obligatoire (nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie) : |          |                      |            |





## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

### Mise en place de la deuxième phase de signalétique d'information locale

#### REGLEMENT

La Signalétique d'information locale doit accompagner et guider l'utilisateur au repérage d'équipements importants dans l'espace.

La signalétique ne doit pas impacter l'environnement tout en respectant les impératifs de sécurité. La SIL répond à des objectifs et des contraintes précises et se distingue du reste de la signalisation directionnelle par son contenu, sa composition et son implantation.

La Signalétique doit respecter les règles d'implantation de la Signalisation d'Information Locale (SIL) et être identique sur l'ensemble du territoire pour donner une information perceptible.

Elle doit être LISIBLE- VISIBLE- COMPREHENSIBLE.

Elle répond aux dispositions réglementaires relatives à la Signalisation d'information locale et à la charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (harmonisation sur l'ensemble du territoire).

#### 1/ Les activités signalées

##### A. Les activités susceptibles d'être signalées

Les activités susceptibles d'être signalées sont :

- Les équipements, hébergements touristiques et les restaurants,
- Les équipements publics, équipements sportifs et de loisirs
- Les éléments du patrimoine,
- Les activités artisanales et commerciales,
- Garages et stations-services,
- Les exploitations agricoles disposant d'un lieu de vente directe ou lieu d'animation

Les professions libérales et les auto-entrepreneurs ne seront pas signalés.

##### B. Les règles de signalement :

Outre les équipements publics, seront en priorité signalées dans les bourgs centres, les seules entreprises exerçant des activités susceptibles d'intéresser les touristes (hébergements, restauration, etc.).

Les activités commerciales situées dans l'hyper centre seront signalées par des lames de type « tous commerces ».

Dans les autres communes toutes les activités économiques pourront être signalées. Néanmoins les activités non ouvertes au public ne seront pas prioritaires.

Les activités situées sur un axe principal, sur un carrefour important, ou qui sont visibles sans ambiguïté, ne disposeront pas d'une signalisation de type Signalisation d'Intérêt Local.

Les activités situées dans une zone d'activités seront signalées au moyen d'un Relais Information Services situé à l'entrée de la zone.

Pour bénéficier de cet équipement, les bénéficiaires doivent obligatoirement retirer toute préenseigne ou publicité illégale.

## 2/ Les règles de jalonnement

### A. Concernant l'implantation et la composition des mâts

La signalisation touristique s'effectue au premier carrefour de chaque village, sauf cas exceptionnels (les écarts par exemple). Une entreprise ne pourra donc être signalée au-delà de la commune dans laquelle est situé l'établissement de sa principale activité, sauf pertinence d'implanter légèrement au-delà.

Seules six mentions (comprenant la lame de la Communauté de Communes) sont permises par bi-mât et mât pour cause de lisibilité (au-delà en effet, le conducteur n'est pas dans la capacité de lire la totalité des mentions).

Dans l'hypothèse où plus de cinq établissements sont à signaler, seuls les cinq plus proches de l'implantation du bi-mât sont indiqués, les suivants apparaissent sur le bi-mât suivant ; de même priorité sera donnée aux établissements éloignés de l'axe routier principal.

Sur chaque mât, la première mention située sur la partie supérieure, fera apparaître la mention « Communauté de Communes Pays d'Opale » accompagnée du logo.

Tout rajout de lame supplémentaire directement par une entreprise ou un particulier est strictement interdit. Celle-ci sera systématiquement retirée aux frais et dépens de l'entreprise.

### B. Concernant les lames de signalisation

Chaque établissement pourra bénéficier d'un maximum de quatre lames.

- Equipements publics : Gris sur fond blanc
- Equipement privés : blanc sur fond gris

Les caractères utilisés pour toutes les mentions de même que les couleurs seront conformes à la charte graphique de la Communauté de Communes Pays d'Opale; il en sera de même pour la couleur des mâts.

Seuls les idéogrammes prévus dans les textes réglementaires seront autorisés ; par conséquent, les logotypes des établissements indiqués seront proscrits.

En cas d'activités multiples, Il ne sera pas admis plus de deux idéogrammes par lame

Sur les planches seront mentionnées l'activité principale des entreprises et/ou, pour les équipements touristiques, leur dénomination. Le nombre total de caractères par planche devra être inférieur à 23.

Tout rajout ultérieur directement sur la lame par les entreprises est strictement interdit (logo...).

Ceux-ci seront systématiquement retirés aux frais et dépens de l'entreprise.

## 3/ règles spécifiques aux zones d'activités économiques



Les zones d'activités économiques sont signalées.

Les activités situées dans une zone d'activités seront signalées au moyen d'un Relais Information Services situé à l'entrée de la zone.

A l'intérieur de celles-ci, selon leur configuration, une signalétique d'information locale pourra être mise en place. Les entreprises ne pourront alors bénéficier que d'une lame de signalisation.

#### **4/ le financement des implantations**

##### **A. Participation financière de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes Pays d'Opale prend en charge :

- la fourniture et la pose des mâts et lames d'entête « Communauté de Communes Pays d'Opale » pour tous les équipements
- la fourniture et la pose des lames « équipements publics »
- la fourniture complète des R.I.S. (plan + lames) sur les zones d'activités dans le cadre de l'aménagement de celles-ci.

##### **B. Participation financière des entreprises**

En dehors des zones d'activités, les entreprises participent au financement des lames de signalisation les concernant.

Dans le cadre de la mise en place initiale de l'ensemble de la signalétique, le prix correspond à la fourniture de la lame, soit un montant estimé à 80€ (le montant définitif sera établi dans le cadre du marché).

Une fois par an, un état des nouvelles demandes de signalisation sera établi et une campagne de mise à jour sera effectuée (retrait – ajout – modifications).

Pour toute demande de signalisation en dehors de ces périodes, il pourra être demandée une participation supplémentaire correspondant au prix de la pose



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 062-200072478-20251211-CC116111225-DE



# CONVENTION GALILEE / Communauté de Communes Pays d'Opale

**Année 2026**

**Appui au développement de la vie  
associative**



Convention de partenariat établie entre :

La Communauté de Communes Pays d'Opale représentée par :  
Monsieur Ludovic Loquet, Président.  
9 avenue de la Libération, 62340 Guînes

et

L'association GALILEE, représentée par :  
M. Frédéric BLIN Président.  
12 rue Edouard Devaux, 62500 Saint-Omer.

## **Article 1 : Objet**

Cette convention a pour objet de définir les objectifs et modalités d'intervention de Galilée en appui au développement de la vie associative.

Plus spécifiquement, la mission de Galilée consistera à participer à l'organisation d'une démarche visant à valoriser la vie associative.

Celle-ci sera organisée en deux axes :

- Actions d'accueil et d'accompagnement des associations et porteurs de projet.  
L'accueil et l'information gratuite des porteurs de projets et responsables associatifs du territoire sur toutes les questions relatives à l'animation, la gestion et l'administration d'une association.  
Les liens établis avec France Services, structures labellisés Guid'Asso Orientation, permettent de développer la communication sur le territoire sur ce service.
- Organisation de 2 ateliers à destination des membres d'associations. Les thèmes seront définis en concertation avec France Services et pour répondre aux besoins des associations.  
Le premier de ces thèmes sera consacré au FDVA, un appel à projets de l'Etat apportant une subvention aux petites associations.

En concertation avec la CCPO, France Services et la Grange Numérique, des actions de communication viseront à faire connaître le service auprès des associations du territoire.

## **Article 2 : les moyens**

Galilée mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation de la mission.

### **Article 3 : durée**

La présente convention est établie au titre de l'année 2026.

### **Article 4 : budget de l'action et modalités de paiement**

Le budget de l'action est de 2 300 €. Il sera pris en charge par la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Le paiement sera effectué de la manière suivante :

- 2 300 € à l'échéance de la mission, sur présentation d'un bilan de l'action et d'une facture de solde

### **Article 6 : modification de convention**

Chaque modification de la présente convention devra faire l'objet d'une négociation entre les parties. Les modifications donneront lieu à un écrit.

Fait à Guînes, le .....

Frédéric BLIN  
Président de GALILEE

Ludovic Loquet  
Président de la Communauté de Communes  
Pays d'Opale





## Formulaire d'Adhésion à la Ludothèque Pays d'Opale

Les ludothèques Pays d'Opale sont des lieux d'éveil, de socialisation et de jeux pour tous. Elles sont ouvertes et accessibles à tous, de 0 à 99 ans et plus.

Les horaires d'ouverture sont propres au fonctionnement de chacune des ludothèques et consultables auprès des ludothèques concernées, ou sur le site internet paysdopale.fr

Afin de bénéficier des services des ludothèques, une adhésion familiale (=par foyer) est nécessaire.

**Cette adhésion permet d'accéder aux services de l'ensemble des 4 ludothèques du territoire de la CCPO.**

| Ludothèque d'Ardres                                                                                           | Ludothèque de Guînes                                                                                   | Ludothèque d'Hardinghen                                                                                        | Ludothèque de Licques                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maison de Pays d'Ardres, Avenue Fernand Buscot 62610, Ardres                                                  | Rue du Bel Air 62340 GUÎNES                                                                            | Maison du bien-être rue Maurice BROUTTA 62132 HARDINGHEN                                                       | 261 rue de la commune 62850 LICQUES                                                                      |
| 03 21 00 72 03<br>Mail : <a href="mailto:ludothèque-ardres@paysdopale.fr">ludothèque-ardres@paysdopale.fr</a> | 03 21 00 83 95<br><a href="mailto:ludothèque-guînes@paysdopale.fr">ludothèque-guînes@paysdopale.fr</a> | 03 21 19 27 27<br><a href="mailto:ludothèque-hardinghen@paysdopale.fr">ludothèque-hardinghen@paysdopale.fr</a> | 03 21 00 33 21<br><a href="mailto:ludothèque-licques@paysdopale.fr">ludothèque-licques@paysdopale.fr</a> |

### • INFORMATIONS SUR L'ADHERENT

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| NOM – Prénom                   |  |
| Date de naissance              |  |
| Adresse complète               |  |
| Téléphone                      |  |
| Adresse mail                   |  |
| Justificatif de domicile joint |  |

• **INFORMATIONS POUR LES FAMILLES :**

Nom du responsable légal : .....

Nombre d'enfants dans le foyer : .....

Membres du foyer :

| Nom et Prénom | Date de naissance | Statut (père, mère, tuteur légal, enfants, ... ) |
|---------------|-------------------|--------------------------------------------------|
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |
|               | ...../...../..... |                                                  |

• **TYPE D'ADHESION :**

**L'adhésion est annuelle, de date à date.**

*Exemple : une famille qui adhère au 12 Février 2026 devra alors renouveler son adhésion au 13 Février 2027.*

|                                                                                                                                                                                                           | Résidents CCPO                               | Extérieurs CCPO                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Adhésion individuelle « tout inclus »</b><br>Comprend le temps de jeux sur place, et la location de jeux de société dans la limite de 3 jeux maximum en simultané                                      | Adhésion = 10€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté | Adhésion = 15€/an +<br>1,5€ par jeu emprunté |
| <b>Adhésion familiale « tout inclus » (un foyer de 2 personnes et +)</b><br>Comprend le temps de jeux sur place et la location de jeux de société dans la limite de 3 jeux maximum en simultané par foyer | Adhésion = 20€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté | Adhésion = 30€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté |
| <b>Adhésion « location de jeux » uniquement</b> dans la limite de 3 jeux maximum en simultané par foyer.                                                                                                  | Adhésion = 5€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté  | Adhésion = 10€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté |

☐ Adhésion **individuelle** « tout inclus » **CCPO** : .....€

- ☐ Adhésion **individuelle** « tout inclus » **Extérieur CCPO** :.....€
- ☐ Adhésion **familiale** « tout inclus » **CCPO** :.....€
- ☐ Adhésion **familiale** « tout inclus » **Extérieurs CCPO** :.....€
- ☐ Adhésion « **location** » uniquement » **CCPO**.....€
- ☐ Adhésion « **location** » uniquement » **HORS CCPO**.....€

La location de jeux est réglée sur place au moment du retrait. Des cartes prépayées sont aussi disponibles. Cette carte, au tarif de 15€, permet l'emprunt successif de 10 jeux + 1 prêt de jeu offert.

#### • MODE DE PAIEMENT DE L'ADHESION

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque
- ☐ Autre : .....

#### • AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS DE PLUS DE 6 ANS

Je soussigné(e) ....., responsable légal(e) de l'enfant/les enfants mentionné(s) ci-dessus, âgés de 6 ans et plus,

- ☐ Autorise
- ☐ N'autorise pas

leur participation aux activités de la ludothèque en dehors de ma présence.

#### • AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS DE MOINS DE 6 ANS

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, la présence d'un accompagnant adulte responsable est obligatoire.

Je soussigné (e) ....., responsable légal(e) des enfants de moins de 6 ans mentionnés ci-dessus,

- ☐ Autorise
- ☐ N'autorise pas

ces derniers à venir accompagné d'un adulte dûment autorisé par mes soins.

La CCPO n'a pas à vérifier la capacité de l'adulte accompagnant et n'engage pas sa responsabilité en cas de litige avec ce dernier.

#### • DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) .....

- ☐ Autorise
- ☐ N'autorise pas

la ludothèque à utiliser des photos de moi et/ou de mes enfants prises pendant les activités, à des fins de communication (site, réseaux sociaux, affiches...)



- **SANTE**

Personnes à prévenir en cas d'urgence : .....

Numéro de téléphone : .....

Allergies ou problèmes de santé à connaître pour chaque membre de la famille :

.....  
.....  
.....

☐ J'autorise l'équipe à faire appel aux services d'urgence en cas de problème et à donner tous les soins utiles à la santé de mon enfant

- **ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ENGAGEMENT**

En signant le présent bulletin d'adhésion, pour l'ensemble de la famille :

- Je reconnais avoir lu et accepté tous les termes du règlement intérieur de la ludothèque Pays d'Opale.
- Je m'engage à respecter les locaux, le mobilier, les jeux et les jouets ainsi que toutes les personnes fréquentant la ludothèque. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion momentanée puis définitive.

**Signature de l'adhérent / représentant légal**

Date : ...../...../.....

Signature :

## Règlement intérieur des ludothèques

### ARTICLE 1 - HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires sont affichés sur les portes de la ludothèque, afin que le public soit informé des tranches horaires qui lui sont proposées. Ces horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés pour nécessité de service.

Des créneaux spécifiques pour l'emprunt et le retour des jeux, ainsi que des créneaux spécifiques d'animation pourront être proposés au cours de l'année.

### ARTICLE 2 - FORMALITES D'ADHESION AUX SERVICES DES LUDOTHEQUES

Les ludothèques sont ouvertes à tous. Il est demandé à chaque usager ou chaque famille de remplir un formulaire annuel d'adhésion, complété par la signature du présent règlement.

Les adhésions se font de date à date.

#### Tarifs :

|                                                                                                                                                                                                                     | Résidents CCPO                    | Hors CCPO                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Adhésion individuelle « tout inclus »</b><br>Comprend l'accès libre au temps de jeux sur place et la location de jeux de société (dans la limite de 3 jeux maximum en simultané par foyer)                       | 10€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté | 15€/an + 1,5€ par jeu emprunté    |
| <b>Adhésion familiale « tout inclus » (2 pers. et + par foyer)</b><br>Comprend l'accès libre au temps de jeux sur place et la location de jeux de société (dans la limite de 3 jeux maximum en simultané par foyer) | 20€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté | 30€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté |
| <b>Adhésion « location de jeux » uniquement</b><br>(dans la limite de 3 jeux maximum en simultané par foyer).                                                                                                       | 5€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté  | 10€/an<br>+ 1,5€ par jeu emprunté |
| <b>Ateliers thématiques</b>                                                                                                                                                                                         | 2€ la séance                      | 3€ la séance                      |

Les ludothécaires sont présents pour accompagner les usagers dans le jeu (choix des jeux, explications des règles, etc...) et proposer des animations spécifiques.



### **Inscription aux séances**

Le nombre de personnes est limité à 12 par séance. En cas d'affluence du public et dans le respect des règles de sécurité, le personnel aura donc la possibilité de refuser l'accès à la structure. Même en accès libre, il est donc fortement conseillé de réserver au préalable. L'accès aux extérieurs sera autorisé le jour même sous réserve de places disponibles (sauf groupes constitués intégrant des habitants du territoire).

Aussi, afin de garantir à tous la possibilité d'accéder aux espaces des ludothèques, et sauf cas de force majeure, toute absence doit être excusée au moins 3 heures avant le début de la séance. Après deux absences non excusées, l'usager pourra voir son accès suspendu au maximum 1 mois. En cas de récidive, l'accès pourra être résilié et ne donnera pas droit au remboursement de l'adhésion.

Pour les séances d'ateliers thématiques soumises à tarifs spécifiques, la réservation est obligatoire. Priorité est donnée aux usagers habitants du territoire. L'accès aux extérieurs sera autorisé le jour même sous réserve de places disponibles

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCUEIL ET RESPONSABILITE**

La ludothèque n'est pas une garderie. Aussi, les enfants âgés de moins de 6 ans doivent être accompagnés, durant toute la séance, d'un adulte qui sera responsable de l'enfant. Les enfants âgés de plus de 6 ans peuvent être accueillis non accompagnés. Ils ne sont cependant pas placés sous l'autorité de la ludothèque et le parent s'engage à être joignable à tout moment. En cas d'incident, l'animateur contactera immédiatement l'adulte référent.

Les ludothécaires ne sont pas habilités à prodiguer des soins, les enfants présentant des problèmes de santé impliquant une surveillance particulière, doivent être accompagnés par un adulte référent.

La responsabilité de la Communauté de Communes des Pays d'Opale ne pourra être engagée si cet enfant quitte seul la structure, en cas d'incident, détérioration, perte ou vol d'objet personnel au sein de la structure. En cas de dégâts matériels ou corporels causés par un usager, la responsabilité civile de ce dernier ou de ses représentants légaux pourra être recherchée.

Tout utilisateur se doit de respecter les locaux, le mobilier, les jeux et les jouets. Toute dégradation sera supportée par les personnes responsables de l'enfant. Son comportement envers les autres et le personnel de la ludothèque devra être correct. Le non-respect de ces consignes pourrait entraîner une exclusion momentanée puis définitive.

Les téléphones portables sont autorisés, en accord avec les parents, toutefois leur utilisation doit rester éphémère. En cas de vol ou de casse, la responsabilité de la ludothèque ne pourra être engagée. Il en est de même pour tout autre objet qui pourrait être amené par les enfants. Si elles le souhaitent, les personnes accueillies peuvent prendre une collation ou un goûter sur place. Il conviendra simplement de respecter les lieux et le matériel en veillant à ne rien laisser traîner.



#### **ARTICLE 4 - LOCATION DE JEUX ET JOUETS**

Les usagers peuvent emprunter trois jeux par famille pour une durée maximale de deux semaines, moyennant une participation financière de 1,5 euro par jeu. Tout retard non motivé donnera lieu au paiement d'une nouvelle période de location, quelle que soit la durée du retard. En cas de récidive, la location des jeux peut être suspendue provisoirement ou définitivement. Les assistants maternels, quant à eux, ont la possibilité d'emprunter gratuitement deux jeux par semaine pour les enfants accueillis à leur domicile. (= jeux pour enfants de moins de 6 ans uniquement)

A chaque retour, les jeux sont vérifiés systématiquement. Ils doivent être rendus complets et en bon état de fonctionnement et de propreté. Un jeu non rendu ou hors d'usage devra être remplacé par l'utilisateur.

La Communauté de Communes des Pays d'Opale dégage toute responsabilité si le jeu ou le jouet emprunté n'est pas utilisé dans le respect des consignes du fabricant et des normes en vigueur.

#### **RESPECT DES REGLES DE VIE EN LUDOTHEQUE**

Le non-respect du présent règlement et tout comportement nuisible au bon fonctionnement de la ludothèque pourront entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'adhérent.

L'adhésion à la ludothèque entraîne acceptation pure et simple du présent règlement.



## CONVENTION DE BENEVOLAT POUR LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Entre

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :  
.....  
.....

Ci-après dénommé « l'Accueillant(e) »

D'une part,

Et

La Communauté de Communes Pays d'Opale, située 9 avenue de la Libération 62340 GUINES, représentée par Monsieur Ludovic Loquet, président, dument habilité par délibération du 17 septembre 2020

Ci-après désignée « La CCPO »

D'autre part

### Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre des missions et objectifs des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), la CCPO établit une convention de bénévolat avec les différents accueillants bénévoles qui interviennent chaque année auprès des usagers du LAEP. Ces accueillants sont formés à l'accueil en LAEP selon les critères du référentiel CAF

Champs de la Convention (Convention d'objectifs et de financement avec la CAF) : « le Lieu d'Accueil Enfants Parents a pour mission de conforter la relation enfants-parents et d'élargir cette relation à d'autres enfants et d'autres adultes. Il facilite l'exercice de la fonction parentale à partir d'une écoute et d'échanges autour des liens familiaux et sociaux. Ce lieu d'accueil intervient de manière préventive sans visée thérapeutique, ni injonction éducative ».

#### **Article 1**

L'accueillant(e) intervient bénévolement au LAEP communautaire « La Bulle Verte » (Guines), « la Bulle Bleue » (Ardres) ou « la bulle dorée » (Licques). Il/elle participe à l'accueil dans l'un des lieux affectés au LAEP selon ses disponibilités et le calendrier défini par la structure. L'accueillant(e) agit sous l'autorité du responsable de service, après avoir pris connaissance des règles de fonctionnement.

#### **Article 2**

L'accueillant(e) ne reçoit aucune rémunération de la CCPO mais percevra, vu le décret n°90-437 du 28 Mai 1990, des frais de déplacement et/ou de repas dans le cadre des missions



SLOW

bénévoles effectuées au bénéfice du LAEP. A cet effet, il/elle devra être en possession d'un ordre de mission validé par le Président et avoir fourni son permis de conduire et son attestation d'assurance.

### **Article 3**

Les risques professionnels encourus par l'accueillant(e) durant le déroulement des activités auxquelles il/elle participe, ainsi que les dommages subis dont l'imputation serait portée au compte de la CCPO sont pris en charge par l'assurance responsabilité de la CCPO.

### **Article 4**

L'accueillant(e) effectue sa mission sous la responsabilité du président de la CCPO. Le planning d'intervention et les missions que l'accueillant(e) accomplit pour le LAEP sont définis au préalable, avec les responsables de la structure. Les plannings d'intervention seront transmis tous les trimestres.

### **Article 5**

L'accueillant(e) participe quatre fois par an à la supervision dispensée par une psychologue ainsi qu'aux formations proposées par les responsables de la structure. En tant qu'accueillant, le bénévole peut également participer à différentes conférences ou manifestations dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

### **Article 6**

L'accueillant(e) s'engage formellement à ne jamais rien divulguer à l'extérieur de la structure quelques soient les informations qu'il (elle) est amené(e) à entendre ou connaître des usagers de la structure (adulte et/ou enfant).

### **Article 7**

Tout manquement grave aux obligations contenues dans la présente convention entraînera sa résiliation immédiate.

### **Article 8**

La présente convention est valable pour une durée d'un an à partir de la date de signature, et renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties à la date anniversaire de la signature. Elle pourra également être éventuellement modifiée lors d'un comité technique, au cours duquel il pourra être fait état de difficultés à la mise en œuvre et l'exécution de ladite convention, pour l'une ou l'autre des parties, ainsi que des solutions à apporter avant sa reconduction.

La présente convention est établie en double exemplaire dont un est remis à l'accueillant(e).

Fait à ....., le .....

Le Président de la CCPO

Le Bénévole Accueillant